Quarante-Neuvième Année. — N° 97 Prix : 5 Centimes. Dimanche-Lundi 13-14 Février 1916.

L'INDÉPENDANT
DES BASSES-PYRÉNÉES

TÉLÉPHONE 0.33

JOURNAL RÉPUBLICAIN PARAISSANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE

TÉLÉPHONE 0.33

ABONNEMENTS :

	3 Mois:	6 Mois:	1 An:
Pau, département et limitrophes.....	6 fr. »	10 fr.	20 fr.
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr.	24 fr.
Étranger.....	10 fr. »	18 fr.	36 fr.
Maires et Instituteurs des Basses-Pyrénées		8 fr.	16 fr.

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 11, Rue des Cordeliers, PAU

Rédacteur en chef : OCTAVE AUBERT

La direction politique appartient au Conseil d'Administration de la Société Anonyme de L'INDÉPENDANT

Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces doit être adressé à PAU à M. Georges HAURET, Administrateur-Comptable. A PARIS, aux diverses Agences pour les Annonces.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES :

Annonces judiciaires.....	20 c. la ligne.
Annonces ordinaires.....	30 —
Réclames.....	50 —
Chronique locale ou Faits divers.....	1 franc.

Les Annonces de durée se traitent à forfait.

Nouvelles Officielles.

Samedi (Matin).

En Belgique, notre artillerie de campagne a sérieusement endommagé un fortin ennemi près du canal de Passchendaële et provoqué l'explosion de dépôts de munitions.

En Artois, canonnade intermittente dans la région de la route de Lille.

Au sud de la Somme, au cours d'actions de détail effectuées le 8 et le9 février nous avons repris une notable partie des éléments de tranchées restés entre leurs mains.

Dans la région au sud de Frise, hier, en fin de journée, l'ennemi a tenté, par une violente contre-attaque, de nous chasser des éléments reconquis. Mais nos tirs de barrage et nos feux d'infanterie ont arrêté net l'adversaire, qui a subi des pertes importantes.

Aujourd'hui, activité moyenne d'artillerie dans tout ce secteur.

Au nord de l'Aisne, tirs efficaces de nos batteries sur des ouvrages allemands, au nord de Soupir et sur des convois de ravitaillement, au nord-est de Berry-au-Bac.

En Champagne, au cours d'une attaque à la grenade, dans la région au nord-est de la Butte du Mesnil, nous avons fait une quarantaine de prisonniers.

Sur les Hauts-de-Meuse, notre artillerie a bouleversé un blockhaus et des observatoires ennemis, dans le secteur du bois Bouchot.

Dix obus de gros calibre ont été lancés aujourd,hui dans la direction de Belfort.

Samedi (Soir).

D'après de nouveaux renseignements, l'attaque à la grenade que nous avons exécuté hier dans l'après-midi en Champagne, dans la région nord-est de la Butte du Mesnil, nous a mis, à la suite d'une action d'artillerie, en possession d'environ trois cents mètres de tranchées ennemies. Une contre-attaque de l'adversaire effectuée au cours de la nuit a été complètement repoussée. Soixante-cinq prisonniers dont un officier sont restés entre nos mains.

Nuit calme sur le reste du front.

NOUVELLES DE LA GUERRE

M. BRIAND EN ITALIE

ROME. — M. Briand s'est rendu hier matin à dix heures à la Consulta pour conférer avec M. Soninno.

Dans l'après-midi a eu lieu la réception donnée par le maire, prince Colonna, en l'honneur de M. Briand et de la mission française. Elle a eu lieu au palais Conservatori.

Lorsque M. Briand, la mission française et M. Barrère sont arrivés, la musique municipale a joué la « Marseillaise ». M. Briand et la mission française ont été reçus dans la salle des Faïences par le maire, par M. Soninno, ministre des affaires étrangères, et la municipalité.

M. Briand et la mission ont passé dans la salle des Triomphes où se trouvaient réunis les présidents des Chambres, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat ; ils se sont rendus ensuite dans la salle des Capitaines, où se trouvaient le corps diplomatique, les ministres, les généraux, les amiraux et les membres du Conseil municipal.

Discours du Prince Colonna.

Voici le discours prononcé au Capitole par le maire, prince Colonna, en recevant M. Briand et la mission française :

« J'ai l'honneur de vous présenter mes collègues du Conseil municipal de Rome et de vous souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du gouvernement, en leur nom et au nom de mes concitoyens, la bienvenue parmi nous. Ici, sur cette colline historique, qui, pendant tant de siècles, vit passer les plus effrayantes tempêtes et célébrer les plus éclatants triomphes, votre présence nous est particulièrement agréable ; à cette heure si grave de notre histoire, elle nous apporte les sentiments de nos frères de France luttant comme nous pour la cause du droit et de la justice.

» Veuillez exprimer à vos concitoyens les vœux sincères de notre foi dans l'avenir des races latines, et la confiance absolue où nous sommes que de notre union pendant la lutte naîtra la plus parfaite harmonie après l'inévitable victoire. »

Discours de M. Briand.

M. Briand a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Syndic, les paroles de bienvenue que vous nous adressez au nom du Conseil municipal et des habitants de Rome touchent profondément mes collègues et moi. Il nous est particulièrement agréable de les entendre prononcer par le descendant de l'illustre famille dont le nom est si intimement lié à l'histoire de votre glorieuse ville. Les paroles que nous échangeons en ce lieu consacré par la plus antique tradition aux revendications de la liberté auront un écho qui se répercutera dans toutes les fractions de la famille latine dans les heures solennelles que nous traversons ; elles iront droit au cœur du peuple de Paris, si fier comme le peuple de Rome de ses franchises municipales et si profondément imbu comme lui de ses devoirs envers la patrie.

» Soyez persuadé que dans cette lutte où nos héroïques soldats versent leur sang pour la même cause, notre foi dans la victoire est égale à la vôtre. Elle nous apparaît déjà comme le couronnement assuré de nos efforts solidaires et la consécration définitive de l'harmonieuse union de nos deux patries. »

Le Sentiment public.

PARIS. — **Le correspondant du « Temps » en Italie télégraphie :**

« Dans le public tout entier, même dans les milieux réactionnaires, le sentiment est celui d'un sincère enthousiasme, d'une ardeur sans arrière-pensée. Le mot que l'on entend partout, depuis le monde politique jusque parmi les passants de la rue, est celui-ci : « Enfin, on va marcher en plein accord. » Cela ne veut pas dire que l'accord n'existait pas dans les pensées et pour le même but, mais quelquefois il y a eu des hésitations, des malentendus, des retards causés par l'éloignement, le défaut de rapport direct, de conférences immédiates.

» Les échanges d'idées qui font l'essentiel de la visite de MM. Briand et Bourgeois et de leurs collaborateurs principaux des affaires étrangères et de la guerre vont visiblement éclaicir le détail des plans communs et accélérer leur exécution. Le public le sent, et c'est pour tous un heureux réconfort. Un homme politique qui a une grande influence au Parlement nous disait hier : « Entendez ces acclamations. L'instinct de tout le monde est la prompte et entière conception de tous de ce voyage et de tout ce qui se passera demain. »

ANGLETERRE ET ITALIE

LONDRES. — **Le « Daily Chronicle » fait prévoir une visite des ministres anglais à Rome :**

« L'enthousiasme avec lequel Rome reçoit les représentant de la France, dit-il, justifierait à lui seul ce voyage, qui aura pour résultat une coordination plus étroite des efforts de l'Italie et de la France et de l'Angleterre. Nous espérons que les chefs du gouvernement britannique qui n'ont pas pu se joindre à M. Briand iront très prochainement à leur tour conférer avec les ministres italiens. »

GUILLAUME II ET LA ROUMANIE

BUCAREST. — **Tous les journaux roumains indépendants reproduisent, en les accompagnant de commentaires appropriés, les déclarations significatives que, selon des renseignements de source sérieuse, l'empereur Guillaume II aurait faites au tsar Ferdinand et à M. Radoslavof en présence de nombreuses notabilités politiques et militaires bulgares à l'issue du banquet de Nisch :**

« Si la Roumanie, a-t-il dit, ne voit pas ce qu'a souffert la Belgique parce qu'elle est trop loin d'elle, je crois qu'elle a vu ce qu'a souffert la Serbie qui est à ses frontières. Si cette leçon n'est pas suffisante, nous avons, nous, les Bulgares et les Turcs, une armée assez forte pour franchir le Danube. J'ai entendu dire qu'il n'y a que 60 kilomètres du Danube à Bucarest. »

L'opinion générale des milieux politiques et militaires roumains est exactement résumée dans ces lignes, dont le « Journal des Balkans » fait suivre les paroles impériales ;

« S'il est vrai que le kaiser a fait cette belle découverte de géographie, il semble avoir oublié que sur ces soixante petits kilomètres il pourrait bien rencontrer six cent mille baïonnettes et quelques canons. »

LE MARTYRE DE REIMS

REIMS. — **Mercredi, cinquante obus sont tombés sur un point de la ville de Reims, vers midi.**

LES PROPOSITIONS DE PAIX A LA BELGIQUE

LONDRES. — **La légation de Belgique publie le communiqué suivant :**

« Les rumeurs qui ont circulé récemment et d'après lesquelles des propositions de paix auraient été faites par l'Allemagne au gouvernement belge sont dénuées de tout fondement. »

EN GRÈCE

ATHENES. — **Voici le début du texte officiel des déclarations faites par M. Skoulodis à la Chambre :**

« Le gouvernement continuera la politique pour laquelle il fut constitué et qui forme son programme politique : maintenir intactes les forces nationales afin de les utiliser en faveur des intérêts nationaux. Cette politique a reçu l'approbation de l'immense majorité du peuple hellène auquel le roi, exerçant le privilège constitutionnel que lui reconnaît la Charte de dissoudre la Chambre, a fait récemment appel. Le vote par lequel vous avez manifesté déjà votre confiance au gouvernement, a confirmé solennellement la confiance du peuple que vous seul représentez conformément à notre régime. Ce fait démontre que notre politique, justifiée par les événements, est investie de l'autorité due à la volonté de la nation à laquelle elle correspond pleinement. »

L'AFFAIRE DU « LUSITANIA »

PARIS. — **L'Agence Havas communique, le télégramme suivant qu'elle reçoit d'Amsterdam :**

« La « Kœlnische Volkszeitung » apprend de Berlin que toutes les nouvelles relatives à une solution de l'affaire du « Lusitania » sont dénuées de fondement officiel.

Voir la Dernière Heure à la 3e Page.

Un homme méfiant

M. Clémenceau est comme les délicats ; rien ne saurait le satisfaire pleinement, et il ne peut approuver d'une once sans blâmer d'un bon kilo. Le voyage, certainement très important de MM. Briand et Bourgeois à Rome, paraît une heureuse idée à M. Clémenceau, et celui-ci ne dissimule pas qu'on ne pouvait choisir de légats plus souples pour combiner quelque accord avec les Italiens subtils. Mais à la façon dont il loue chez nos deux ministres « les aimables ondulations d'une souplesse profondément marquée du sceau latin » ont sent sous le velours de la patte la griffe du chat-tigre.

L'essentiel, pour ceux qui aiment en temps de guerre à constater l'unité d'idées chez les hommes intelligents, est que M. Clémenceau trouve heureuse l'idée du voyage. Il écrit avec beaucoup de calme et de mesure . « Les gouvernants de toutes contrées n'ont jamais trop d'occasions de se rencontrer, à plus forte raison doit-on souhaiter qu'il puisse s'instituer des échanges de propos personnels entre les hommes qui dirigent la politique de leur pays, surtout lorsque cette politique les engage dans une commune action de guerre, où se trouvent en jeu la vie et la mort des plus grands peuples de l'histoire. Je ne puis donc qu'approuver, sans réserve, l'idée qu'a eue notre président du conseil d'aller prendre l'air de Rome à un moment où l'unité d'action de la Qaudruple-Entente est devenue plus que jamais nécessaire, sans que les difficultés qu'elle rencontre aient pu être encore complètement aplanies. »

Ces difficultés, certes, M. Clémenceau les connaît toutes : l'unité d'action, la déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne, l'intervention en Albanie, la crise du frêt.... En somme, il approuve, et il admire même qu'un Président du Conseil autre que lui-même prétende résoudre tant de problèmes en trois journées.

Mais M. Clémenceau, soupçonneux et malin, ne s'en laisse pas conter. Et il lui est venu tout à coup à l'esprit que le voyage de Rome pouvait bien cacher un plan politique et même clérical.

Ce que c'est que de penser à tout !

M. Clémenceau a réfléchi que Rome était une capitale bicéphale. Elle a le Quirinal, mais elle a aussi le Vatican. Eh ! eh !

Vous avez cru que si les ministres se faisaient accompagner par M. de Margerie, directeur des affaires extérieures, c'était pour avoir la collaboration d'un technicien connaissant les choses diplomatiques par le gros et par le menu détail. C'est que vous ignorez que M. de Margerie nous vient de l'Eglise ! Et alors, vous commencez à comprendre que ce n'est plus la guerre terrible ni la recherche de la victoire commuué qui préoccuperaient M. Briand... Notre premier ministre, rapporteur habile et persuasif de la loi de la séparation, voudrait s'entendre avec le Pape ! Telles sont les idées que suggère aux hommes avertis la présence parmi les voyageurs français de M. de Margerie.

M. Clémenceau, ayant enfourché son dada, soupçonne, puis affirme que déjà le Général de Castelnau a fait une visite au Pape, quand il passa à Rome. Comment M. Briand ne jetterait-il pas au moins un regard dérobé vers les fenêtres de Saint-Pierre ? Il est tout naturel pour M. Clémenceau que des gouvernants « poincaresques » ne puissent se trouver à Rome sans tenter quelque entreprise cléricale. Et, ayant ainsi ravalé la patriotique mission du chef du gouvernement en Italie, M. Clémenceau ajoute innocement : « On me rendra cette justice que je fais tout pour éviter les discussions religieuses, dans la crise que nous traversons. »

Que serait-ce donc s'il recherchait ces discussions au lieu de les éviter !

M. Clémenceau ne peut supporter d'ailleurs le ton de la presse qui célèbre le voyage à Rome comme s'il s'agissait de la traversée du Rhin. Ce ton l'offusque et l'homme déchaîné se demande si le voyage à Rome, acte raisonnable de politique extérieure, n'est pas un coup oblique de politique intérieure !

Les philosophes peuvent déplorer l'état d'esprit que révèlent les articles de M. Clémenceau ; beaucoup de simples patriotes qui n'entendent rien à la psychologie ni à la casuistique, s'en indigneront.

Octave AUBERT.

A la Chambre.

LA TAXATION DES BÉNÉFICES DE GUERRE

Le gouvernement a déposé le mois dernier un projet de loi qui contenait diverses dispositions. Le premier article prévoit l'ouverture d'un crédit de 189 millions : ils sont nécessaires pour payer, le 15 février, les coupons de notre dernier emprunt de guerre. Nous sommes le 10 février. Il faut donc se dépêcher. La Chambre a voté immédiatement cet article pour l'envoyer au Sénat.

Les autres dispositions de la loi sont relatives à l'établissement d'une taxe sur les bénéfices de guerre. Cette taxe, qui frappera les industriels dont quelques-uns ont, comme on sait, réalisé des gains vraiment exagérés, fera face aux charges résultant du dernier emprunt.

M. Lazare Weisler a tenu deux heures la tribune. Son discours fut nourri et documenté. Il a demandé qu'on ne taxât qu'après la guerre les bénéfices réalisés, en se défendant d'ailleurs de vouloir enterrer le projet. Et, M. Lazare Weisler, à ce propos, a fait l'apologie de l'organisation économique allemande. Puis il a présenté un plaidoyer des plus énergiques en faveur de tous les industriels.

— Ils se sont lancés dans la bagarre industrielle, qui est leur champ de bataille à eux, a-t-il déclaré, au milieu de mouvements divers.

Hier M. Andrieu a demandé l'adoption du projet.

M. Mistral, socialiste, a soutenu la thèse de la mise en régie des usines.

M. de Dion a protesté justement contre les affirmations de ceux qui représentent les fournisseurs comme de malhonnêtes gens.

M. Lairolle trouve juste que les industries que la guerre enrichit paient la rançon de leur prospérité. Mais il faut être équitable et ne pas effrayer l'industrie.

Après un discours applaudi de M. Ribot, la discussion générale a été close.

LA PAIX FRANÇAISE

M. Louis Barthou publie dans la « Lecture pour tous » un très remarquable article dont nous sommes heureux de donner la conclusion :

Il va de soi que, « seule une paix de libération par la victoire étant possible », tout abandon à l'Allemagne d'un territoire colonial appartenant à la France ou tout paiement d'indemnité doivent être écartés comme incompatibles avec l'honneur de la paix française. Tout au contraire. D'une part, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France a libéré le Maroc des servitudes que le traité du 4 novembre, gage évident des intentions pacifiques de la France et de sa loyauté, avait fait peser sur notre protectorat. D'autre part, c'est l'Allemagne qui devra une indemnité, ou pavée, ou gagée, pour les déprédations criminelles qu'elle a fait subir aux départements envahis, aux villes martyres, aux pauvres villages où elle a semé la mort, la ruine et les cendres. Il faut que de telles choses se paient — et se paient de toutes les façons.

L'histoire flétrira du nom d'assassins les généraux qui, sous les ordres du « bandit couronné » et par ses ordres, ont lâchement commis des forfaits dont l'horreur dans la préméditation et dans l'exécution a soulevé l'indignation du monde civilisé. Mais cela ne saurait suffire. Des châtiments à terme, remis aux soins de la postérité, ne seraient pas efficaces. Les Allemands en riraient ! Je veux, au contraire, dans tout le sang-froid de ma haine lucide, qu'à leur tour des Allemands pleurent. Ceux qui ont violé toutes les lois de l'humanité n'ont droit qu'à l'inflexible loi du talion. Il faut des exemples. Le monde comprendra-t-il que cette atroce guerre, faite par des sauvages avec une sauvagerie raffinée, veut des sanctions qui attestent la solidarité humaine contre les retours de la pire barbarie ? Le monde, après une crise qui l'a secoué et menacé tout entier, comprendra-t-il que l'impunité serait un encouragement dont il porterait la responsabilité devant l'avenir ?

L'Allemagne doit des comptes à toutes les nations qui, faisant crédit à sa loyauté, ont signé avec elle les conventions de La Haye. Si ces nations, acceptant d'être trompées et trahies, ne lui demandent pas ces comptes, tant pis pour elles ! Elles assumeront par leur résignation une part de complicité. Du moins, que les Alliés fassent tout ce qui sera en leur pouvoir de faire. Reims et Arras, Soissons et Senlis crient vengeance. La « paix française » leur doit une réparation.

Et surtout il n'y aurait pas, il n'y aura pas de « paix française », sans le retour absolu, intégral, de l'Alsace et de la Lorraine à la France. C'est la condition même de l'honneur français. Il n'y a pas de prescription contre l'honneur et contre le droit. Le silence n'est pas une abdication. L'admirable consigne de Gambetta, de « n'en parler jamais et d'y penser toujours », avait rallié tous les cœurs français. Elle conciliait les espérances inaliénables avec la prudence qu'exigeait la situation même de nos frères exilés dont il fallait toujours craindre d'aggraver les tortures. Non, le silence n'était pas un oubli. Parfois on se demandait quel serait le sentiment des générations nouvelles. Savaient-elles ? Voudraient-elles ? Elles ont, d'un élan magnifique, renoué la chaîne sacrée. La guerre leur est apparue comme la revanche et la libération promises par leurs aînés aux chères provinces fidèles. C'est à la noble cause de l'Alsace et de la Lorraine qu'elles ont fait le sacrifice de leur vie. C'est pour reconquérir les provinces perdues qu'elles sont tombées, avec une indomptable vaillance, sur les champs de bataille des Flandres et de l'Artois, de la Champagne et des Vosges. Les souffrances, les blessures, la mort de tant de Français héroïques, de tous âges, de tous rangs, de toutes conditions, ont préparé le retour à la mère commune de l'Alsace et la Lorraine, écrasées pendant près d'un demi-siècle par un vainqueur impitoyable et imprévoyant. Sans elles, la paix de la France ressemblerait à un fratricide. Elle serait une mutilation honteuse et la consécration de cette servitude dont Vauvenargues disait si noblement qu'elle est plus onéreuse que la guerre. Elle serait, non la paix française, mais la paix allemande.

La paix allemande exclut le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France. C'est dire qu'elle exclut la paix. Là-dessus des Français sont unanimes. Il ne s'agit pas d'une conquête, sur laquelle les esprits peuvent se diviser ; il s'agit d'une restitution, qui unit toutes les consciences. Nous ne céderons pas. Mais il ne faut pas se faire des illusions sur les intentions de l'Allemagne. Elle ne se rendra qu'à la force. Les socialistes, dont le langage sur le « rétablissement » de la Belgique a été volontairement équivoque, n'ont pas dissimulé leur hostilité résolue à la rétrocession des provinces confisquées en 1871. S'ils ont proclamé la liberté pour les peuples de disposer d'eux-mêmes, ils ont, infidèles aux traditions de Bebel et de Liebknecht, refusé ce droit à l'Alsace et à la Lorraine. « L'assurance de l'indépendance et de l'intégrité politique de l'Empire allemand exige le refus de tous les plans de conquête des adversaires, dirigés contre sa zone de pouvoir territorial. « Ceci con» cerne également la revendication de » la réannexion de l'Alsace-Lorraine à » la France, quelle que soit la forme » sous laquelle on veuille l'obtenir. »

Qu'on rapproche de la sécheresse de ce refus la noble protestation des députés alsaciens-lorrains contraints de sortir de l'Assemblée nationale le 1er mars 1871.

« Livrés, au mépris de la justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous déclarons nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

» La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera...

» Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

La résolution de la Social-Démocratie et la protestation des députés d'Alsace et de Lorraine opposent, dans le plus saisissant contraste, la paix allemande et la « paix française ». D'un côté, la force brutale, le droit de conquête, la perpétuité d'une spoliation inique. De l'autre, la force du droit, le cri de la justice outragée, la revendication imprescriptible de deux provinces violemment arrachées du foyer national. Après quarante-quatre ans d'une résignation stoïque, la guerre leur a apporté l'espoir, dont elles ont tressailli, de la délivrance et de la réintégration dans la patrie fidèlement aimée. Cet espoir ne sera pas déçu.

L'Alsace et la Lorraine reviendront à la France, comme un bien volé retourne à son propriétaire légitime. L'abolition du traité de Francfort, qui résulte de la déclaration de guerre, en détruit toutes les stipulations et en fait disparaître toutes les conséquences.

Elle rétablit l'état antérieur. L'Allemagne a pu conquérir des territoires et les administrer : elle n'a pas acquis les âmes et elle ne les a pas asservies. Les âmes ont élevé, pendant quarante-cinq ans, une protestation dont la noble fierté a peu d'exemples dans l'histoire. Meurtries, torturées, prisonnières, elles n'ont pas abdiqué le droit devant la force. Elles n'ont pas consenti, elles n'ont pas faibli, elles n'ont pas cédé. Leur délivrance ne serait pas complète si elle était conditionnelle. Un plébiscite, quelle qu'en soit la date et quelles qu'en soient les formes, serait la reconnaissance indirecte d'un droit que l'Allemagne n'a jamais eu. Quand donc a-t-elle consulté les populations qu'elle s'est annexées ? Et quand les socialistes allemands ont-ils proposé cette consultation ? A dire vrai, elle s'est faite, malgré l'Allemagne et contre l'Allemagne, d'une manière continue, dans toutes les élections qui ont suivi les protestations solidaires de 1871 devant l'Assemblée de Bordeaux et de 1874 au Reichstag Il n'est pas besion de renouveler ce plébiscite et d'en affaiblir la signification. L'Alsace et la Lorraine appartiennent à la France. Elles sont des départements envahis. Leur restitution est la condition essentielle de la paix française, mais elle devrait s'appeler d'un autre nom si elle était subordonnée à une ratification par un vote. Seuls les 500.000 immigrés qui n'ont pas réussi à germaniser les deux provinces pourraient émettre une prétention à la fois injustifiée et imprévue. Les Alsaciens et les Lorrains, ceux qui méritent de porter ce nom de douleur et de gloire, la repoussent comme une injure. Chassés, par la force, de la France vaincue, mais restés Français de cœur à travers toutes les épreuves, ils demandent que la victoire leur rende au foyer maternel la place d'honneur à laquelle leur donnent droit leur affection filiale et leur héroïque fidélité.

Louis BARTHOU.

CAUSERIE

Il m'arrive, comme à tout le monde, de recevoir des lettres de poilus ; j'en reçois même un si grand nombre qu'à mon grand regret il ne m'est pas possible de tenir ma correspondance à jour.

En voici un, par exemple, qui me reproche mon silence à son égard. Il a cent fois raison et je vais m'en excuser en empruntant à sa lettre le sujet de cette causerie. Ce brave ami est au front depuis le mois d'août 1914. Deux galons sur sa manche, il n'en avait qu'un au départ, m'apprennent, en regardant sa photo, qu'il a monté en grade. Cela ne m'étonne pas. Ce cadet du Béarn a pris la vie du bon côté. Jusqu'à ce jour, à l'entendre, il n'a à son actif aucune action d'éclat. Il a raté deux ou trois occasions d'avoir, lui aussi, la Croix de guerre. Partie remise, car, tout docteur qu'il est, la tranchée lui est aussi familière que l'ambulance et, dans les Vosges, ça chauffe dur par moments.

Comme les camarades, il a eu ses six jours. A son retour... je lui laisse la parole.

« J'ai retrouvé mon bataillon en ligne dans un nouveau secteur bien dangereusement exposé. Dominé de toutes parts, sur les trois-quarts d'un cercle environné de hauteurs boches puissamment organisées, je me demande comment il a pu venir à l'idée du haut commandement de placer là, au fond de la vallée, des défenses tout à fait à découvert et que la seule volonté des Boches suffirait à bouleverser et à anéantir en une seule matinée. Le village où nous cantonnons est tout juste à la sortie des boyaux et tout aussi à la merci du feu de l'artillerie ennemie que les pauvres blockhaus situés en avant. »

On y est, on y reste et l'on s'en tirera le mieux possible le jour où les Boches essaieront de nous en déloger.

Abandonnant toute critique du point de vue militaire, mon ami qui connaît la politique pour l'avoir pratiquée comme journaliste, s'en donne à cœur joie en tapant sur le dos de ceux de l'arrière :

« Et cette maudite politique !... Elle a l'air d'être plus florissante et plus prépondérante que jamais.

» Par les temps des dangers que nous traversons, on ne peut pas concevoir l'existence de parlementaires semblant entraver à plaisir l'œuvre du Ministre de la guerre dont la tâche serait, à l'heure actuelle, de faire autre chose que trois discours par jour pour répondre aux inconvenantes interpellations ou réflexions de MM. les chambardeurs de l'ordre. Oui ou non, avons-nous ce fameux comité de Salut public que réclament à cor et à cris MM. Clémenceau et Renaudel ? L'une des grandes fautes, depuis 45 ans, a été de ne pas régler, par la loi, le rôle des pouvoirs publics pendant la guerre. Les deux leaders cités veulent-ils prendre aujourd'hui l'initiative de cette loi ? Cette idée est impossible à réaliser sans violer la Constitution. Presque toutes les fautes commises depuis dix-huit mois ont eu pour origine la confusion des deux pouvoirs, c'est-à-dire la faiblesse des gouvernants et leur crainte des responsabilités. Ce que nous voudrions, nous qui exposons chaque jour notre vie au service de la Patrie, c'est un vrai Comité d'action gouvernementale et non un Parlement qui fait la joie de nos ennemis en essayant de réintroduire dans nos institutions le chambardement et le désordre d'avant la guerre et qui ont amené la France à deux doigts de la perte. C'est pour nous un tel objet d'écœurement de lire le compte-rendu des séances du Parlement que nous voudrions voir le général Galliéni prendre un balai et, au nom de la Nation entière angoissée, jeter au dépotoir ces politicailleurs dignes de Byzance. »

Ce poilu, comme vous le voyez, n'y va pas de main morte. Il frappe dur et juste. Je pourrais encore citer la fin de sa lettre. Je préfère garder pour moi ce que l'on dit dans la tranchée de certains malfaiteurs qui se démènent dans la coulisse pour reprendre les rênes du pouvoir ! Qu'ils y prennent garde ! La conscience publique se révolterait et ils apprendraient à leurs dépens qu'au dessus des misérables calculs de la politique, il y a le salut de la Patrie.

Jacques BONHOMME.

M. BRIAND EN ITALIE

Le Peuple et la Presse.

Rome. — La première journée de la mission française à Rome, malgré l'inclémence du temps, a été une grande journée. La prise de contact des ministres français avec le gouvernement italien et le peuple romain, a été immédiatement empreinte d'une grande cordialité.

Le voyage de M. Briand, à lui seul, est déjà le signe de l'étroite intimité de rapports qui, depuis l'entrée en guerre de l'Italie s'est établie entre les cabinets de Rome et de Paris. Les sentiments de sympathie du peuple romain pour la France ne faisaient également aucun doute, et les ovations qui ont salué M. Briand à son arrivée, sont un témoignage éloquent de la popularité dont jouit déjà l'alliance franco-italienne dans le peuple italien.

« L'accueil fait à M. Briand, dit le catholique « Corriere d'Italia » sera cordial sans réticence et sans sous-entendus, car tous sentent que Briand vient à Rome comme représentant de la France qui se bat dans les tranchées, c'est-à-dire de la vraie France. »

L' « Idea Nazionale », nationaliste, écrit :

« L'âme avec laquelle les alliés saluèrent M. Briand à son départ, l'âme avec laquelle l'Italie le salue à son arrivée, signifient précisément ceci : que selon la loi éternelle de Rome l'Europe latine s'est finalement vaincue elle-même pour être digne de vaincre dans le monde. »

« En souhaitant la bienvenue au chef du gouvernement allié, affirme la « Tribuna », déduisons de sa visite les auspices certains qu'à partir d'aujourd'hui l'action diplomatique et guerrière contre l'ennemi commun répondra complètement à cette unité que l'on souhaite de toutes parts, sans cesser cependant de répondre aux exigences des intérêts particuliers par l'harmonie de celle-ci avec ceux-là. »

Le ministériel « Giornale d'Italia » écrit :

« Pleins de foi dans la victoire de l'Entente, nous envoyons donc à l'illustre chef du gouvernement français, qui représente tous les sentiments, toutes les espérances, tous les frissons de la France la cordiale bienvenue de la terre d'Italie, à l'heure où les deux grandes nations latines confirment dans une épreuve leur glorieuse confiance inaltérable dans les armées valeureuses qui sont les gardiennes de leur immobile grandeur. »

A la Consulta.

Rome. — Au dîner offert à la Consulta, par le Ministre des Affaires Etrangères, M. Briand a répondu à M. Sonnino par le toast suivant :

« Au nom du gouvernement de la République, mes collègues et moi apportons au gouvernement royal et à toute l'Italie le salut cordial de la France. C'est avec la plus grande admiration que nous avons vu votre noble pays, répondant à l'appel de sa conscience nationale, venir prendre sa place dans le camp des Alliés pour défendre avec eux le Droit et la Liberté. Nos deux nations sont également convaincues que la victoire finale naîtra de leur ferme volonté de mettre en commun avec leurs alliés toutes leurs ressources, toutes leurs énergies, toutes leurs forces vives. C'est soutenues par cette foi inébranlable que sous leurs drapeaux de nouveau réunis dans une étroite fraternité de race et d'arme, l'Italie et la France poursuivent la lutte gigantesque où sont engagés avec leurs destinées celles de la civilisation. C'est dans ces sentiments que je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le roi et la reine d'Italie et des souverains alliés. Je bois aussi à la santé de Votre Excellence et du gouvernement royal dont nous apprécions à leur haute valeur la généreuse hospitalité. »

Une Entrevue avec M. Luzzatti.

Rome. — M. Briand aura une entrevue avec M. Lpzzatti sur les accords économiques dont les bases ont déjà été jetées au cours des précédentes rencontres des notabilités politiques des deux pays, et qui doivent, pendant et après la guerre, cimenter l'union politique entre les deux grandes nations latines.

DANS LES BALKANS

EN Albanie.

Rome. — On mande de Brindisi aux journaux que les avant-gardes autrichiennes sont arrivées à Croja et sont entrées en contact avec les troupes serbes et les éléments albanais envoyés par Essad-Pacha. Les Autrichiens, après un combat de six heures, ont été repoussés, laissant une trentaine de morts sur le terrain.

Une rencontre des avant-gardes et les troupes albanaises est signalée sur la route de El-Bassan.

Les Effectifs ennemis.

Salonique. — Les forces ennemies échelonnées le long de la frontière depuis Monastir jusqu'en Thrace bulgare seraient 300.000 hommes.

Des reconnaissances aériennes et des informations sérieuses venant de la frontière permettent de savoir ce que font nos adversaires. Il y a 20.000 Allemands et quelques régiments bulgares à Monastir. Une zone neutre de cinq kilomètres existe entre les Bulgaro-Allemands et les Grecs.

Autour de Guevgheli, où les Bulgares ont 180.000 hommes environ disséminés dans toute la région, sont arrivés, ces jours derniers, 1.200 hussards allemands.

A Stroumitza, il y aurait 8.000 Allemands récemment prélevés sur des détachements cantonnés dans l'intérieur de la Bulgarie. La septième division bulgare a été déplacée vers l'ouest de Guevgheli.

En Grèce.

Athènes. — Le ministre des finances, M. Dragoumis, a déposé sur le bureau de la Chambre les résultats de l'exercice budgétaire 1915. Les recettes se sont élevées à 461.454.000 drachmes ; les dépenses à 650.220.000 drachmes, soit un déficit de 188.766.000 drachmes.

M. Dragoumis a déclaré que, si de sévères économies ne sont pas réalisées, il s'ensuivra de fâcheuses conséquences.

Genève. — On mande d'Athènes aux « Dernières Nouvelles de Munich » que M. Skouloudis aurait conféré à M. Gounaris, ministre de l'intérieur, pleins pouvoirs pour étouffer l'agitation vénizéliste.

Le chef d'état-major Dousmanis, le chef de police d'Athènes, le ministre de la marine Coundouriotis ont remis au roi un mémoire demandant l'extension de l'état de siège à tout le pays, l'introduction de la censure préventive et l'octroi de pleins pouvoirs à l'autorité militaire.

Le roi aurait tout approuvé et un mémoire aurait été présenté aux Chambres. Il est douteux que l'amiral Coundouriotis, qui représente une autre politique que le général Dousmanis se soit associé à lui.

SMYRNE BOMBARDÉ

Londres. — Le « Daily Mail » publie la dépêche suivante :

« D'après des informations reçues de Mitylène, une escadrille d'avions français a bombardé Smyrne mardi.

» On ne connaît pas le résultat de ce bombardement. »

DU COTÉ RUSSE

Le Communiqué du Front occidental.

Pétrograd. — Sur le front de Riga, duel d'artillerie et de mousqueterie peu nourri. Le feu de notre artillerie a enrayé en divers endroits les travaux allemands.

Au sud-ouest de Schlosskockenhusen, sur la Dvina, en amont de Friedrichstadt, on a aussi signalé les bons résultats de notre artillerie.

Dans la région de Jacobstadt, l'artillerie allemande a bombardé violemment nos positions près de Duckern et entre Liovonhof et la rivière de Soussey.

Dans le secteur de Dvinsk, la fusillade a été animée.

Dans la région de Tonnenfeld, les Allemands ont lancé dans nos tranchées des projectiles ronds dégageant des fumées asphyxiantes.

A l'est de Tchemerino, entre Rovno et Loutzk, des détachements de nos troupes se sont emparés d'une hauteur et ont repoussé une contre-attaque immédiate de l'ennemi.

Au sud-est de Tsebroff, nos troupes ont enlevé à la baïonnette une hauteur et l'ont consolidée. Elles ont fait 70 prisonniers du régiment impérial et ont repoussé une contre-attaque autrichienne.

Notre artillerie a délogé l'adversaire d'un entonnoir au sud-ouest de Zamouschine, à l'est de Zaleszinski.

Sur une hauteur, à l'est de Ranrantche, l'ennemi a fait sauter un fourneau ; les tentatives des Autrichiens pour en occuper l'entonnoir ont été arrêtées par des grenades à main et notre fusillade.

Mer Noire.

Nos torpilleurs ont canonné les positions ennemies dans la région du littoral. Une escadrille de torpilleurs de torpilleurs a détruit sur les côtes orientales de l'Anatolie sept voiliers et fait des prisonniers.

Front du Caucase.

Dans le secteur, nos troupes en combattant progressent ; elles ont fait des prisonniers askeris et enlevé deux canons.

En Perse.

Au sud de Hamadan, nous avons battu des forces importantes ennemies qui tenaient les positions dans la région de la ville de Nehovend.

Un Ambassadeur prisonnier.

Téhéran. — Près de Kéredjo, une patrouille de cosaques a arrêté quatre Européens qui ont été reconnus pour l'ambassadeur de Turquie à Téhéran, Assim-Bey ; l'attaché militaire d'Autriche et deux Autrichiens faits prisonniers de guerre par les Russes et qui s'étaient évadés.

CHEZ L'ENNEMI

La Flotte austro-boche.

Paris. — On prête aux marines combinées de l'Allemagne et de l'Autriche des projets d'audacieuses opérations. Voici ceux dont un écrivain navale envisage l'éventualité :

1. La flotte allemande peut se diriger sur la mer du Nord et attaquer le flanc des Alliés en Flandre. Elle court, il est vrai, le risque d'être détruite quand la flotte anglaise l'attaquera. Pendant ce temps la flotte autrichienne fera une démonstration ou cherchera à pénétrer dans la Méditerranée ;

2. La flotte allemande pourrait procéder comme ci-dessus, mais, au lieu d'attaquer le flanc des Alliés, elle pourrait aller jusqu'au Pas-de-Calais et essayer de passer dans la Méditerranée, où elle rejoindrait la flotte autrichienne et aurait à sa disposition les magnifiques rades de la côte illyrienne. Les deux flottes attaqueraient conjointement le canal de Suez, qui serait aussi attaqué par terre.

Mais le manque d'arsenaux et le risque d'embouteillage à courir dans l'Adriatique rendent peu probable l'adoption de ce plan par les Alemands.

3. L'une et l'autre flotte peuvent exécuter de petites sorties violentes, méthode mise en œuvre par les Allemands, l'hiver dernier, et qui a eu pour conclusion la perte de deux croiseurs-cuirassés. Si cette méthode était adoptée, l'une et l'autre flotte tenteraient d'envoyer en haute mer un grand nombre de corsaires du type « Mœve » pour attaquer les navires de commerce des Alliés, ainsi que les points non défendus de leurs côtés.

Il faut que l'Angleterre et ses gouvernants se rappellent que, tant que la flotte allemande existera elle constituera une source de danger, et il faut tenir pour certain que les Allemands feront leur possible pour augmenter la puissance de leur flotte, en construisant de nouveaux navires et en en armant d'anciens. Si l'Allemagne obtenait la maîtrise des mers, elle terminerait la guerre, d'un seul coup. L'enjeu est si considérable qu'elle ferait n'importe quoi pour le gagner.

Nouvelles Locales et Régionales.

FAISONS DES ÉCONOMIES, puisque le charbon est si cher, pourquoi ne pas faire des économies de combustible !!!

Le CARDIFF est le ROI des CHARBONS.

INDUSTRIELS, HOTELIERS, MÉNAGÈRES, demander du « DUFFRYN NAVIGATION », c'est réaliser une économie tant sur l'achat que sur la consommation, parce que c'est un charbon PROPRE, qui ne FUME PAS, ne produit que très PEU de CENDRES et dégage près du DOUBLE de chaleur que l'Ecosse. Pour l'essayer, s'adresser à la maison LYSBERG Limited, 23, Rue Lormand à Bayonne, seuls concessionnaires pour le monde entier et qui garantissent l'origine du charbon livré.

LE PORT DE BAYONNE

Lettre adressée par M. le Ministre de la guerre à M. Louis Barthou, député des Basses-Pyrénées :

Paris, le 5 Février 1916.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les avantages que présenterait l'utilisation du port de Bayonne pour le ravitaillement du pays en me demandant de faire soumettre cette question à un minutieux examen.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission des Ports Maritimes n'a cessé de recommander l'utilisation de ce port aux différents Services qui ont eu à faire conclure des affrètements pour l'importation des marchandises et céréales nécessaires. Le Service du Ravitaillement de la population civile est entré dans cette voie et dirigera désormais deux navires de céréales par mois sur Bayonne.

Le Service des Poudres a envoyé il y a 3 semaines le vapeur « Devian » qui a déchargé 4.100 tonnes de nitrate pour la fabrique d'explosifs de Blancpignon. Ce stock de nitrate sera entretenu par l'envoi en temps utile d'un nouveau navire.

Des propositions ont en outre été faites à l'Armée Britannique pour exporter par les ports de Bordeaux et de Bayonne d'importants approvisionnements de bois des Landes achetés pour le compte de cette Armée.

Enfin, trois carrières voisines de Saint-Etienne-de-Baïgorry vont être mises incessamment en exploitation pour envoyer par le port de Bayonne environ 6.000 tonnes par mois de macadam destiné à l'entretien des routes de la zone des Armées.

Au moment où l'emploi de tous nos ports, grands, moyens et petits, suffira à peine à faire face aux importations indispensables à la vie du pays et à sa défense, vous pouvez être assuré que rien ne sera négligé pour utiliser celui de Bayonne dans la plus large mesure qui sera possible.

Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Contrôleur Général, chargé de la Direction des Services Civils du Cabinet du Ministre.

LA COMMISSION SÉNATORIALE D'AVIATION A PAU

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la Commission Sénatoriale de l'Aviation est arrivée à Pau, hier soir, par l'express de Bordeaux et s'est immédiatement rendue à l'Hôtel Gassion.

Le groupe, sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant, sénateur de la Sarthe, se compose de : MM. les Sénateurs Eugène Mir (Aude), Paul Le Roux (Paris), Courrègelongue (Gironde), Deker-David (Gers), Casimir Delhon (Hérault), Alexandre Grosjean (Doubs), D. Catalogne (Pau), Pierre Forsans (Biarritz), Gustave Rivet (Isère), Cte de La Batut (Paris), Maurice Ordinaire (Paris).

M. le capitaine Philippe Féquant accompagne ces parlementaires comme délégué du Ministre de la Guerre.

Aujourd'hui, la Commission a déjeuné chez M. le Préfet. Dans l'après-midi, accompagnée de M. Coggia, elle s'est rendue au Centre d'Aviation Militaire du Pont-Long.

Les parlementaires ont été reçus à l'école par le directeur, M. le capitaine Mauger. Ils ont minutieusement inspecté les nombreuses sections de notre aviation, et se sont déclarés très satisfaits de l'excellent tenue et de la bonne marche du Centre.

A son retour à Pau, la Commission a assisté à un thé offert à l'Hôtel de France, par M. de Lassence, Maire ; à 6 heures elle a quitté notre Ville, rentrant à Paris où elle doit rendre compte de sa mission.

LIVRE D'OR DE L'UNIVERSITÉ

(13e Liste)

Tués à l'ennemi :

M. Dabetze (Albert), instituteur détaché à St-Sébastien ;

M. Hiriartborde (Edmond), élève de l'Ecole Normale de Lescar.

Citation à l'Ordre de l'Armée :

M. Tourné (Xavier), ancien élève de l'Ecole Normale de Lescar, admis à faire une 4e année à l'Ecole Normale de Grenoble, a été cité à l'Ordre de l'Armée et inscrit au tableau spécial de la Médaille militaire, pour prendre rang du 23 novembre 1915, dans ces termes :

« Tourné (Xavier), aspirant au 91e régiment d'infanterie, chef de section d'une bravoure et d'un allant remarquables, se proposant pour toutes les missions les plus périlleuses. Blessé grièvement le 26 septembre 1915, dans une lutte de bombes où, comme toujours, il payait largement de sa personne. Déjà blessé le 6 avril 1915.

» La nomination ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

» Paris le 14 décembre 1915.

» Signé : Galliéni.

» Journal officiel du 15 décembre 1915. »

Citations à l'Ordre du Régiment :

M. Patie, instituteur à Etsaut, sergent au 143e territorial, a été cité à l'Ordre du Régiment avec la mention suivante :

« Sergent très consciencieux et très dévoué. A réussi à maintenir sa section de travailleurs sous un feu intense et malgré un violent bombardement de l'ennemi. »

M. Paillas (Jean), élève sortant de l'Ecole Normale de Lescar, a été cité à l'Ordre du Régiment dans les termes suivants :

« S'est offert volontairement pour exécuter la pose d'un réseau de fil de fer à une quarantaine de mètres de la tranchée allemande. A déployé pendant ce travail qui a duré un mois les plus belles qualité de courage et de sang-froid. »

Promotion :

M. Laffore (Adolphe), instituteur-adjoint à Oloron-Ste-Marie, a été nommé sous-lieutenant de réserve à titre temporaire et maintenu au 12e régiment d'infanterie, par décision ministérielle du 12 décembre 1915, à dater du 7 décembre 1915. — « Journal officiel » du 18 décembre 1915, page 931.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Inspection Générale.

M. le Ministre a confié à M. Gilles le service de l'Inspection générale du personnel de l'Enseignement primaire du département des Basses-Pyrénées pour l'année 1916.

TOMBOLA DES ÉPROUVÉS DE LA GUERRE

Les détenteurs de billets de la Grande Tombola des Eprouvés de la guerre sont invités à retirer, sans retard, soit à la Préfecture pour l'arrondissement chef-lieu, soit dans les Sous-Préfectures pour les autres arrondissements, les bons qui doivent leur être délivrés en échange.

Il est rappelé aux commerçants ayant reçu ces bons en paiement de leur marchandise, qu'ils sont remboursables à la Trésorerie Générale et dans les perceptions. Un duplicata de la facture justifiant le montant des fournitures devra être produit à l'appui de chaque bon.

Tout bon, dont le remboursement n'aura pas été demandé le 4 Mars 1916, sera forclos et son montant sera acquis à l'œuvre.

CROIX DE MÉRITE MILITAIRE

M. Durafour, député de la Loire, vient de déposer un projet de loi tendant à instituer une croix dite croix de Mérite militaire, en faveur des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats justifiant de 10 mois au moins de présence dans la zone des opérations, et des marins ayant passé le même temps dans les unités de la flotte en service de guerre : « Cette croix, dit M. Durafour, doit aller à ces admirables poilus de France qui réalisent depuis de longs mois, dans la plus meurtrière des guerres, ce miracle d'héroïsme qu'est la permanence au front, et auxquels le pays se doit à lui-même de reconnaître enfin tant de ténacité et de courage. »

L'ACCÈS DES PERMISSIONNAIRES DANS LES CAFÉS

Le général Galliéni vient d'aviser les généraux commandant les régions que les permissionnaires étrangers à la garnison auront accès dans les cafés et établissements similaires pendant la durée d'ouverture fixés pour les restaurants. Les permissionnaires devront être en mesure de présenter leur titre de permission à toute réquisition des autorités ayant qualité pour assurer la police de la place.

PEUT-ON ÊTRE MOBILISÉ ET FOURNISSEUR ?

Il convient de distinguer entre les jeunes soldats appelés au régiment pour la durée légale du service et ceux qui appartiennent à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale.

Pour les premiers, d'après la circulaire du 15 novembre 1904, ils peuvent continuer à faire partie de la maison de commerce dans laquelle ils seraient associés au moment de leur incorporation, mais il leur est défendu de s'occuper d'actes de commerce pendant leur séjour sous les drapeaux.

Quant aux seconds, ils peuvent continuer à faire acte de commerce, à condition toutefois que leurs occupations commerciales ne puissent nuire en rien à leurs obligations militaires, et on peut admettre, sous certaines réserves, que la situation de militaire ne crée pas une incompatibilité absolue avec l'emploi de fournisseur.

LES PERMISSIONS POUR L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE

La « France Militaire » annonce que les permissions à destination de l'Algérie et de la Tunisie sont rétablies.

Toutefois, afin d'éviter l'encombrement du dépôt de Marseille, le nombre des permissionnaires sera provisoirement limité à 1.500 par semaine. Sur ces 1.500 places disponibles, 1.200 sont mises à la disposition du général en chef, et 300 sont en principe réservées au régions.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les engagés volontaires de la classe 1917 ont pu se présenter soit au concours d'élèves aspirants de la classe 1916, soit à celui de la classe 1917, soit à un concours intermédiaire s'ils étaient présents dans un dépôt à l'époque de ces concours.

Ceux d'entre eux qui sont partis aux armées sans avoir pu prendre part à un concours dans les dépôts peuvent, après justification aux armées d'un minimum de connaissances générales, être proposés par le général en chef pour suivre un cours d'élèves aspirants.

— Les engagés volontaires, au titre du Maroc, servent en partie dans les troupes régulières, en partie dans les formations spéciales marocaines.

Les premiers sont appelés à combattre en France avec les unités auxquelles ils appartiennent, au fur et à mesure de la relève collective de ces unités.

Les autres constituent une encadrement auquel ne peuvent convenir que des spécialistes ayant l'expérience du pays, des indigènes et de leur service spécial. Il n'est donc pas possible de les rappeler en France.

— Les engagements spéciaux peuvent être contractés au titre d'un dépôt stationné dans la zone des armées, aussi bien qu'au titre d'un corps ou service de l'intérieur.

On recherche actuellement le moyen le plus pratique d'éviter aux postulants des démarches pour se faire agréer.

DISPOSITIONS

concernant les Etrangers désirant se rendre dans la zone des Armées.

Tout sujet étranger au-dessus de 15 ans révolus, qui désire pénétrer, circuler, séjourner ou changer de résidence dans la zone des armées, doit au préalable se procurer un carnet dit « Carnet d'Etranger » qui lui tient lieu de pièce d'identité et qu'il doit toujours porter sur lui pour être représenté à toute réquisition de l'autorité militaire.

Les permis de séjour, changements de résidence et sauf-conduits successifs que le titulaire doit demander pour séjourner ou se déplacer dans cette zone, les autorisations de solliciter un passeport ou le visa de celui qu'ils détiennent pour quitter le territoire français sont contenus dans ce livret.

Ce carnet est délivré par le Grand Quartier Général, par le Général commandant l'Armée ou le Général commandant la Région dans laquelle désire se rendre l'intéressé.

La demande doit en être remise par ce dernier au Commissaire de Police ou, à défaut, au Maire de sa résidence chargé de la transmettre avec son avis à l'Autorité militaire. Elle doit indiquer les nom et prénoms de l'intéressé, sa nationalité, profession, adresse habituelle et, s'il y a lieu, momentanée, complétés, être accompagnée de sa photographie de 4 centimètres sur 4 centimètres vue de face et d'exécution récente, en double exemplaire, d'un copie du récépissé de déclaration (décret du 2 octobre 1888) ou de l'extrait du registre d'immatriculation (loi du 8 août 1893) certifiés par le Commissaire de Police ou le Maire de la résidence où l'étranger a fait sa déclaration.

Si l'étranger vient d'arriver en France et désire se rendre dans la zone des Armées avant les délais prévus par les décrets et loi précités, pour les formalités de déclaration ou d'immatriculation, il devra joindre à sa demande le passeport qui lui aura servi pour entrer en France et sa pièce annexe s'il en possède une.

Ces dispositions sont applicables à dater du 10 février 1916.

LES CORRESPONDANCES POUR PARIS

Par un avis inséré au « Journal officiel » le ministre du commerce, de l'industrie et des postes et des télégraphes appelle tout particulièrement l'attention du public sur l'intérêt que présente la mention du numéro de l'arrondissement dans le libellé des correspondances pour Paris. L'administration des postes utilisant des auxiliaires pour remplacer les agents mobilisés, cette indication, dit le ministre permettra d'éviter des erreurs de tri qui pourraient entraîner des retards dans la distribution.

LA GRAISSE ET LE PORC

Mon cher Monsieur Aubert,

Puisque la question de la graisse et du porc est à l'ordre du jour, je me permets de vous soumettre quelques réflexions pour justifier les prix exagérés des charcutiers qui, comme vous le dites si bien dans « l'Indépendant » de ce jour — « n'entendent pas pâtir du fait de la guerre » — alors que la classe ouvrière surtout et les petites bourses dont le porc est la base de la nourriture de l'année, souffrent tant de la cherté de la graisse, du lard et du jambon, etc.

Prenons, pour exemple, un porc de poids moyen de 150 kilos, (c'est la marchandise courante) :

L'achat à 2 fr. 50 poids vif revient à $2.50 \times 150 = 375$ fr.

Sur un porc de ce poids, on admet au maximum un déchet de 20 kilos ; il reste donc à vendre à l'étal : $150 - 20 = 130$ kil., car dans le porc tout se vend, il n'y a pas de bas morceaux, ni de 2e ou 3e catégorie de viande.

La graisse se vend actuellement 3 fr. 30 le kilo : les parties maigres, 3 fr. 50 ; le prix moyen est donc de 3 fr. 40 et les 130 kilos de marchandise vendable valent 3 fr. $40 \times 130 = 442$ fr. ; d'où un bénéfice moyen de $442 - 375 = 67$ fr. par porc.

A dessein, je ne parle ni de la tête, ni du sang, ni du ventre, cela a actuellement une valeur moyenne de 12 fr. (demandez aux fabricants de boudins). Ces 12 fr. vont solder les frais.

Le bénéfice net revient à 67 fr., mettons pour être large 60 fr. par porc ; c'est trop, beaucoup trop et lorsque certains charcutiers vendent chaque semaine à la Halle une moyenne de 20 porcs, leur bénéfice est au minimum de 20 fois 60 fr. ou 1.200 francs chaque dimanche.

C'est pas [illegible] scandaleux.

[illegible] l'Indépendant [illegible] ; [illegible] baisseront bénévolement leurs prix, moins encore. Aussi je me permets d'émettre un vœu que la publicité du journal rendra public.

Que la Boucherie Coopérative tue des porcs, qu'on établisse un état de vente spécial pour la graisse et le lard et vous verrez le succès qu'il aura. Mais qu'on se hâte !

La Coopérative de Boucherie aura mérité la reconnaissance du public, des pauvres ménagères, lasses d'être exploitées.

Je vous prie de vouloir bien agréer, mon cher Monsieur Aubert, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

M...

ALLOCATIONS MILITAIRES

Les allocations seront payées au Bureau de la Perception de Pau, 12, rue d'Orléans, de 9 h. 1/2 à midi et de 2 h. à 4 heures dans l'ordre ci-après :

Le mardi 15 février : du n° 1 au n° 300 et du n° 2701 au n° 3000.

Le mercredi 16 février : du n° 301 au n° 600 et du n° 1501 au n° 1800.

Le jeudi 17 février : du n° 601 au n° 900 et du n° 1801 au n° 2100.

Le vendredi 18 février : du n° 901 au n° 1200 et du n° 2101 au n° 2400.

Le samedi 19 février : du n° 1201 au n° 1500 et du n° 2401 au n° 2700.

LE FUSIL DE GUERRE ET LA CLASSE 17.

La remise du fusil de guerre vient d'être faite aux « Bleuets », après un mois d'incorporation.

Hier, peut-on dire, c'était la [illegible] ; aujourd'hui, c'est la « [illegible] de fusil ! »

Deux événements qui [illegible], surtout dans les circonstances présentes, dans la vie de cette jeune classe 17, enlevée de bonne heure au foyer familial où elle poussait [illegible].

Mais, l'Armée et le Foyer ne sont-ils pas solidaires et sacrés ?

La moitié de la France n'est-elle pas l'ange protecteur de l'autre moitié dont le sanctuaire est violé, à l'heure actuelle, par ces « civilisés sauvages » dont parlait naguère un homme d'Etat, M. Barthou, dans un article magistral, inséré dans l' « Indépendant » du 5 février ? Le fusil de guerre donné au soldat, est une véritable marque de confiance que lui témoigne la Nation ; nul autre que lui n'a le droit de le porter.

Seul, le brave petit [illegible] le détient, pour protéger la Patrie et ses bienfaisantes institutions ; pour lui garder son indépendance, pour lui conserver l'intégrité de son sol,

« Comme [illegible] pied, [illegible],
« Des rivages bretons aux vieux ports de [Provence,
« Et des monts du Béarn, jusques aux [bords du Rhin ! »

En un mot pour la France grande au dedans, respectée au dehors.

Avec le « fusil de guerre », le soldat devient une [illegible] effective, sachant en imposer au [illegible] dont le dépôt de son [illegible], sans se mesurer à son [illegible].

L'[illegible] Barbare croyait atteindre, en effet, le cœur de la France.

Vaines tentatives ! Le petit soldat est là, avec son fusil de guerre. Il connaît son rôle [illegible] et a conscience de sa force [illegible] dans le Droit, la Justice [illegible] fusil de guerre ! L'Allemand s'en [illegible], puisqu'il recule, épouvanté, [illegible] énergie de nos braves défenseurs.

Bleuet, gentil Bleuet, [illegible] de ton fusil de guerre ; [illegible] bientôt, n'en doute point, ton [illegible] de gloire ! Vois-tu comme on [illegible] jeudi dernier, à ceux que vos chefs admirables ont inscrit, à juste titre, aux rangs des héros !

Mais pourquoi te le dissimuler ? Il sera aussi ton compagnon de [illegible], puisque pour la Patrie toujours, ta jeunesse sera exposée, de nuit et de jour, à la pluie, au vent, à la chaleur et aux douleurs de toutes sortes !

Petit Bleuet ne [illegible] songe à la douleur horrible qu'un brave éprouve quand il est obligé de déposer son arme devant l'ennemi.

Un jeune homme, de la classe 16, nous écrivait naguère de Serbie, quelques jours avant la retraite glorieuse que Sarrail a fait effectuer à ses troupes : « Mon fusil, les Bulgares ne le verront jamais la crosse en l'air ! »

Aimable Bleuet, toi, si doux, et « que la paix endormait de ses charmes », un jour tu t'es éveillé militaire ; eh bien, sois fier — et tu l'es — d'être soldat de bonne heure !

Tu portes le plus noble des uniformes, tu t'abrite sous le plus glorieux des drapeaux ; tu possèdes un puissant fusil de guerre ; ta mission est lourde, mais belle, surtout à l'heure troublante que nous subissons !

Par ceux qui sont déjà entrés dans l' « Immortalité » ; par ceux qui sont encore debout, après avoir réalisé tous les héroïsmes, par toi enfin, cher Bleuet, fleur de France, futur poilu des tranchées la Patrie est sûre, absolument sûre de son triomphe final.

N'es-tu pas là pour veiller sur elle, « petit » soldat, avec ton « grand » fusil de guerre ?

J.-B. P.

TARIF DE LA BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Bœuf.

1re Catégorie, de 2 fr. 80 à 3 fr. 10 le kilo ;
2e Catégorie, de 1 fr. 90 à 2 fr. 20 ;
3e Catégorie, de 1 fr. 40 à 1 fr. 70.
(Prix spéciaux pour les morceaux de luxe).

Veau.

1re Catégorie, 2 fr. 20 le kilo.
2e Catégorie, de 1 fr. 80 à 2 fr. 20 ;
3e Catégorie, de 1 fr. 60 à 1 fr. 70.

Mouton.

1re Catégorie, de 3 fr. à 3 fr. 60 le kilo ;
2e Catégorie, de 1 fr. 80 à 2 fr. 60 ;
3e Catégorie, 1 fr. 50.

THÉATRE MUNICIPAL

La location pour la représentation de « La Paix chez soi » et « Boubouroche », sera ouverte lundi et mardi, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir, sous le péristyle du Théâtre.

UN RENARD EN JUPONS

Le service de la police a arrêté, hier soir, à 10 heures, la veuve Antoinette Salzac, 38 ans, demeurant à Pau, rue Devéria. Cette indélicate personne se disposait à dévaliser un poulailler dans une maison du Boulevard Barbanègre.

Conduite au poste, elle a avoué ses intentions malhonnêtes.

La veuve Salzac a été déférée au Parquet.

DES ROSIERS POUR L'ALLÉE

Nous voulons planter des rosiers à l'Allée des Braves, en attendant de refleurir leurs tombes quand le printemps sera venu.

Des roses parfumées, des roses blanches, des roses pourpres, pour embaumer ce sentier de l'honneur où la liste des héros s'allonge, hélas ! trop vite.

Les personnes pouvant offrir un rosier ou plusieurs, sont priées de les porter dès lundi, ou bien d'en aviser Mlle Anna de Laumé qui, au besoin, les fera prendre.

Adresser 13, rue Bernadotte.

TUÉ PAR UN ARBRE

Un jeune homme de Gan, Pierre Junca, âgé de dix-huit ans, était occupé à scier un chêne, lorsque, n'ayant pas eu le temps de se garer, l'arbre tomba sur lui et le tua.

LES CONCERTS SYMPHONIQUES au Pavillon des Arts (Place Royale).

Dimanche 13 Février 1916,
à 3 h. de l'après-midi :

GRAND CONCERT SYMPHONIQUE
Sous la Direction de M. Albert TORFS.

PROGRAMME :

Première Partie.

1. Les Masques (Ouverture)... Pedrotti
2. (a) Noce Villageoise..... (b) La Vivandière..... Godard (Air de ballet).
3. La Jolie Fille de Perth..... Bizet (Sérénade).
4. Le Ballet Egyptien..... Luigini

Deuxième Partie.

5. Ouverture de Mireille..... Gounod
6. Hélène (Prélude symphon.). Messager
7. (a) Paysage Lunaire..... (b) Fantoches et Pantins... Razigade (Pièce symphonique).
8. La Juive (Sélection)..... Halévy

Prix d'Entrée : **0 fr. 75.**

Mardi 15 Février 1916,
à 3 h. de l'après-midi :

GRAND CONCERT SYMPHONIQUE

BAYONNE. — Le grave incident. — Le « Courrier de Bayonne » prend la mouche, la mouche du charbon. Comme nous n'avons pas le goût ni le loisir de polémiquer sur des vétilles, nous reconnaîtrons très volontiers que l' « Indépendant » est inféodé à un parti, au parti républicain et aussi qu'il est une société par actions. Ceci étant avoué, reconnu, proclamé aussi haut qu'on voudra, nous ajouterons que l' « Indépendant » n'a jamais été commandité par personne, et qu'il a cet avantage sur d'autres confrères de pouvoir très librement parler en faveur des petits consommateurs et de n'avoir dans le commerce du charbon ni un intérêt direct ou indirect ni une parenté.

Pour en revenir à la question vraie, le « Courrier » parle du procès-verbal de la commission de contrôle des prix. Puisque le « Courrier » se garde bien de citer le document qu'il attaque, nous mettons le procès-verbal sous les yeux de nos lecteurs. Ceux-ci apprécieront :

COMMISSION DE CONTROLE
chargée de la vérification des Prix des Charbons.

Procès-verbal de la séance tenue à la Sous-Préfecture de Bayonne, le 18 décembre 1915 ·

Etaient présents :

M. Coggia, Préfet des Basses-Pyrénées, Président ;

M. le Président de la Chambre de Commerce ;

M. le Directeur des Douanes ;

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ;

M. Forsans, sénateur, maire de Biarritz ;

M. Lacombe, 1er adjoint, faisant fonctions de maire de Bayonne ;

M. Plisson, armateur, représentant de la Compagnie Lysberg Limited ;

M. Le Roy, armateur, représentant de la Maison Worms ;

M. Pucheu, armateur, représentant de la Maison Depeaux ;

M. Magnin, Directeur des Forges de l'Adour ;

M. Roche, Directeur de l'Usine à Gaz de Biarritz ;

M. Duverdier, courtier maritime à Bayonne.

M. le Préfet expose que le but de la réunion est de discuter sur le prix actuel du charbon qui a provoqué de nombreuses réclamations de la part notamment des petits consommateurs, et de rechercher les moyens de pouvoir livrer ce combustible à un prix inférieur à celui qui est pratiqué.

Il résulte de renseignements recueillis que les stocks de charbons existant actuellement à Bayonne s'élèvent à 25.000 tonnes environ. Mais les importateurs prétendent que la plus grande partie de ces stocks sont vendus depuis longtemps et ne peuvent être livrés faute de wagons.

M. le Préfet donne l'assurance aux négociants présents qu'il interviendra encore, d'une manière pressante, afin que le plus grand nombre possible de wagons soit mis à la disposition des négociants.

M. Le Roy, représentant de la Maison Worms, lit une note détaillée des frais que nécessitent le transport et la manipulation du charbon.

Ces frais, après avoir compté pour les vendeurs un bénéfice calculé sur le taux de 2 fr. par tonne, s'élèvent à :

Frais au débarquement.....	3f 50
Déficit en poids.....	1 70
Perte pour poussier.....	2 70
Frais de magasin et livraison...	4 »
Frais généraux (variables).....	1 50
Intérêts	1 80
Surestaries et risques divers (Mémoire).	
	16f 10

Le prix du charbon ressort à :

1° Ecosse, 94 fr. la tonne ;
2° Cardiff, 101 fr. 60 la tonne ;
3° Anthracite, 144 fr. la tonne.

M. le Préfet demande à quelle époque les négociants en charbons font leurs approvisionnements. Il présume que les stocks sont constitués au cours de l'été et il cite des périodes où le prix du frêt a été relativement bas. Il affirme qu'à cette époque il a dû être emmagasiné une importante quantité de combustibles. Il demande si les prix actuels sont appliqués à ces approvisionnements.

M. Le Roy lui répond que c'est là une combinaison qui n'est pas applicable en raison des fluctuations des cours du charbon en Angleterre et qu'au contraire une grande partie des chargements sont déjà vendus avant leur débarquement.

La hausse du charbon est motivée par l'élévation du prix du frêt pour la plus grande partie, et par la manipulation qui entraîne un déchet en poussière qui ne peut être employé que par des industries déterminées (salines, tuileries) et qui n'est vendu qu'à un prix très inférieur (50 à 55 fr. la tonne). Il pourrait être obvié à cet inconvénient si les négociants avaient à leur disposition un certain nombre de wagons qui permettraient de décharger à l'aide des grues le charbon qui serait mis directement sur wagons et expédié dans diverses directions, le port de Bayonne alimentant pour une bonne partie les départements suivants : Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Landes, Gers, Haute-Garonne, Ariège.

M Le Roy estime que si les wagons étaient mis à sa disposition dans les proportions nécessaires, les frais généraux pourraient être réduits de 3 fr.

On passe ensuite à la discussion des frais généraux. M. le Préfet expose que ces frais pourraient être comprimés puisque M. Plisson ne compte que 8 fr. par tonne. M. Le Roy fait remarquer que dans ces 8 fr. ne sont pas compris les frais de Douane et de Statistique et que cette somme représente les frais de transport du wagon au magasin, déchargement des wagons, manipulation. Ces frais ont augmenté depuis la guerre ; ils s'élevaient en 1914 à 3 fr. 20 par tonne et sont actuellement de 5 fr. 15 environ, en raison de la main-d'œuvre qui fait défaut et du manque de contre-maîtres pour diriger les travaux.

M. Plisson, qui est en même temps armateur, vend son charbon, sortant du magasin, aux prix suivants :

Ecosse, 90 fr. au lieu de 94 fr. prix pratiqué par ses concurrents ;

Cardiff, 86 fr. 70 au lieu de 101 fr. 60 ;

Anthracite, 120 fr. au lieu de 144 fr.

Cette différence provient du frêt que M. Plisson paie à un taux inférieur à celui exigé par les maisons Worms et Depaux.

M. le Préfet demande à la Commission s'il y a lieu d'appliquer les prix pratiqués par les maisons Worms et Depeaux, ou par la maison Plisson. Tous les membres présents approuvent les prix de la maison Plisson.

Le Préfet : COGGIA.

Voilà le document. Notre confrère, si zélé à défendre les intérêts des marchands de charbon, affirme que ce procès-verbal envoyé aux Maires était accompagné d'une note anonyme qui « éreintait » quatre importateurs au profit d'un cinquième. Mais pourquoi diable le « Courrier » ne publie-t-il pas cette note ?

Le public ne retiendra qu'une chose: c'est que M. le Préfet a soutenu, comme c'était son devoir, les intérêts des petits consommateurs contre les prétentions exorbitantes du gros commerce. Il a obtenu des concessions, dont le public lui est reconnaissant, et sa lettre du 5 février nous fait espérer des concessions nouvelles et des conditions plus favorables pour les pauvres gens.

Parce que nous soutenons ces derniers contre ceux qui réalisent, au milieu d'une crise sans pareille, des bénéfices excessifs, le « Courrier » nous traite de démagogues. Nos lecteurs en riront.

MONEIN. — Avancement dans l'Armée. — Nous venons d'apprendre avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Eugène Bellegarde, récemment promu capitaine au 46e régiment de chasseurs, vient d'être titularisé dans l'active.

Instituteur à Sarrance, il était, avant la mobilisation, sous-lieutenant dans la réserve. Par sa vaillance, il a rapidement conquis ses grades, et nous l'en félicitons très cordialement.

OLORON. — Contre la Vie chère. — On nous écrit :

La semaine dernière, nous constations dans les colonnes de « l'Indépendant », l'inefficacité des arrêtés municipaux qui interdisent l'accès des marchés aux marchands étrangers jusqu'à dix heures, ou midi, suivant les cas.

Inefficaces, ils le sont ; parce que les marchés, en cette saison surtout, commencent assez tard ; parce que, aussi, les producteurs s'entendent avec les revendeurs et commissionnaires, et, volontiers, retardent l'introduction de leurs produits sur le marché... jusqu'à l'arrivée des marchands étrangers.

Résultats : les arrêtés sont tournés, inutiles ; on s'en moque ; et les consommateurs ne peuvent s'approvisionner qu'aux prix forts... aux prix d'exportation.

A ce sujet, nous signallons l'initiative Maire de Tarbes qui, pour atténuer cette cherté de la vie, dans la mesure de ses pouvirs, a reculé jusqu'à deux heures et demie l'heure où les commissionnaires étrangers peuvent s'introduire dans les marchés.

Nous apprenons que, plus près de nous core, M. le Maire de Monein — ce n'est pas à Pontoise comme on le voit — vient de prendre une mesure plus radicale encore qui témoigne de son désir de rendre la vie moins chère... à ses électeurs ; il a voulu atteindre le mal dans ses racines, et, sans hésiter, avec une hardiesse dont on ne saurait trop le louer, il a, par arrêté, immédiatement approuvé, fait défense à tout acheteur étranger d'acheter soit sur la place publique, soit à l'état, aucun porc, ni aucune marchandise jusqu'à cinq heures du soir.

Jusqu'à cinq heures du soir ! C'est là une mesure qui — pour si radicale qu'elle soit — s'impose aussi à Oloron, pour toutes espèces de marchandises, si l'on veut rendre à nos marchés leurs physionomies normales et permettre aux consommateurs de s'approvisionner à des cours équitables pour tout le monde.

Qui veut la fin, prends les moyens !

Nous en avons assez de ces cautères sur des jambes de bois avec lesquels on a essayé de nous défendre, et... aux grands maux, à Oloron comme à Monein, il est temps d'appliquer les grands remèdes !

Un groupe de consommateurs.

ARETTE — Pro Patria. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort à l'hôpital d'un jeune homme de 24 ans, Pierre Haristouy, d'Arette, mobilisé dès le début de la guerre ; aîné d'une famille de huit enfants, le regretté défunt était, comme son père, un excellent maçon dont la disparition se fera ressentir dans la commune.

A sa famille éplorée par ce deuil, si glorieux soit-il, nous présentons nos sympathiques condoléances.

LES ANNALES

M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, commence aujourd'hui, dans « Les Annales » et poursuivra chaque semaine la publication d'un série de lettres qui arrivent à heure opportune. De graves questions se posent devant la conscience des Français, et particulièrement des jeunes Français.

Quelles leçons convient-il de dégager de la guerre ?

Comment juger le passé, le présent, et préparer l'avenir ?

Quelle tâche la génération nouvelle aura-t-elle à accomplir pour recueillir le fruit de la victoire, pour reconstituer une France prospère et forte ?

Nul ne peut mieux examiner ces importants et délicats problèmes que l'homme d'Etat qui nous a donné la loi de trois ans. Ses avertissements, ses conseils seront écoutés et suivis.

Ce numéro des « Annales » contient aussi une émouvante estampe en couleur de Lusien Jonas.

Partout le numéro 25 centimes. Abonnements d'un an : France, 12 francs ; Etrangers, 18 francs.

Abonnements de 3 mois, pour les soldats de la zone des armées : 2 fr. 50, avec envoi gratuit de livres et d'images. 51, rue Saint-Georges, Paris.

FOOT-BALL RUGBY

Nous rappelons qu'aujourd'hui dimanche se disputera, sur le terrain de la Croix-du-Prince, le match d'équipes premières du Football Club Oloronais contre Section Paloise.

Coup d'envoi à 2 h. 3/4.

Prix des places : Tribunes, 0 fr. 50 ; Pelouse, 0 fr. 25.

Egalement sur le terrain de la Ligue d'Education Physique ,à Jurançon, se jouera la belle entre les équipes premières du Club Athlétique Tarbais et de l'Union Sportive Paloise.

Coup d'envoi à 2 h. 30.

En lever de rideau, à 1 h. 1/4, la 2e de l'U. S. P. rencontrera le quinze de la Croix-du-Prince (1).

Prix des places : Tribunes, 0 fr. 50 ; Pelouse, 0 fr. 25.

CHRONIQUETTE

Pour certains doctrinaires et zélateurs, la guerre est une occasion sans pareille de faire triompher leurs opinions et de donner libre cours à leurs manies et préjugés. Les tempérants profitent de ce que les citoyens sont trop préoccupés par d'autres graves questions pour leur répondre ; les tempérants mettent tout en mouvement pour obtenir des mesures restrictives qui, petit à petit, rendraient impossible la consommation de l'alcool et ruineraient l'industrie de nos eaux-de-vie qui est une des plus glorieuses du pays.

L'autre jour, à l'Académie de Médecine, pour exciter le gouvernement à sacrifier des recettes si importantes et si équitables, on a fait le procès des apéritifs. Des hommes très sérieux ont discuté sur le point de savoir si les amers, vermouths et quinquinas ouvraient l'appétit. Leur conclusion, d'ailleurs incompétente, fut que jamais un apéritif n'avait donné faim à un consommateur. Et alors l'Académie a demandé la suppression des apéritifs, comme s'il était interdit à un homme libre de boire avant le repas quelque chose qui ne lui ouvre pas l'appétit.

Ceux qui prennent l'apéritif usent du droit très naturel de boire un breuvage qui leur est agréable, même s'il ne mérite pas le nom d'apéritif et même s'il les empêche de beaucoup manger. Les choses de l'estomac regardent chacun, et d'ailleurs si tout le monde se portait bien, il n'y aurait besoin ni de Médecins ni d'Académie de Médecine.

La question du digestif se pose aussi. On nous démontrera qu'une infusion de camomille remplace avantageusement les plus précieuses fines et même les liqueurs savoureuses des bénédictins ou des chartreux.

L'alcool dûment interdit par l'Etat, le vin aura son tour. Déjà l'Académie de Médecine conseille d'en boire avec une extrême modération. Le docteur Linassier condamne tout à fait le vin, la bière et le cidre. Il préconise l'eau. Et encore engage-t-il les buveurs à se méfier !

Est-ce que, même et surtout en temps de guerre, les maniaques de la tempérance ne pourraient pas laisser les gens se sustenter en paix et en liberté ? Qu'on coffre les ivrognes, rien de mieux. Mais qu'on ne supprime pas, pour plaire à quelques quinteux, un commerce prospère, des recettes de l'Etat et le réconfort nécessaires des militaires et des civils !

BYZANTINI.

CINEMA PALACE

Du mercredi au dimanche, représentations à 8 h. 3/4 ; Matinées, jeudis, dimanches et Fêtes, à 3 heures.

PHARMACIES OUVERTES

Dimanche 13 février.

JARVIS, 20, rue Servies.
LAFORE, 2, rue Nogué.
ETEVE, 14, rue du 14 Juillet.

EXTRAIT des Registres de l'Etat Civil.

Naissance.

Lucien-Jean Larrouy, fils de Jean-Marie Larrou, tanneur, et de Joséphine Paladis-Latour, ménagère à Pontacq.

Publications de Mariage.

Gustave-Alfred Harry, maçon, et Marguerite-Francine Nolhier, cuisinière.

Jean-Pierre-Adrien Peraro, soldat-mécanicien au 2e Groupe d'aviation à Lyon, et Rosalie-Pauline Lagarde, ménagère.

Jacques-Lucien Fatigue, fondeur de cuivre, et Jeanne Girardeau, femme de chambre.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Observations de la Maison DAIGNAS, 14, rue Alexandre-Taylor.

Samedi 12 février.

A 9 heures du matin, Couvert...	+ 5°0
A midi, Pluie.....	+ 7°5
A tris heures, Couvert.....	+ 6°3
Maxima de la journée.....	+ 8°2
Minima de la nuit.....	+ 4°4

Le baromètre est à 752 m/m en hausse.

CARBURE DE CALCIUM
Livraison immédiate.
ALBERT LABRIT
PAU

ON DEMANDE femme forte pour travail continu. — Adresse au journal.

PAU GALERIES MODERNES PAU

Réclame du LUNDI 14 Février 1916

BLANC-LINGERIE

SERVIETTES nid d'abeilles très beau beau coton blanc avec franges, liteaux rouges bon teint.
La demi-douzaine..... 4.80

SERVIETTES éponge, qualité très spongieuse, liteaux blancs avec franges, article recommandé.
La demi-douzaine..... 8.70

SHIRTING pour chemises et lingerie, largeur 82 %m.
La pièce de 10 mètres..... 8.75

SHIRTING renforcé lourd, sans apprêt, article recommandé pour chemises et lingerie, largeur 82 %m.
La pièce de 15 mètres.... 14.50

TORCHONS de cuisine toile fil fond uni ou rayés, encadrement rouge, bon teint, dimensions 60/83.
La douzaine..... 15.50

SERVIETTES de table ouvrées blanc de pré, dimensions 65/85.
La douzaine..... 11.50

DRAP DE LIT cretonne écrue, forte, article de grand usage.

	180×300	200×300
Le drap	6.20	6.70

PARURES LINGERIE composées de chemises jour, pantalons, camisoles et jupons discrets, shirting fort, garnis dentelle, feston ou broderie.
La pièce..... 3.50

JOLIE SERIE LINGERIE comprenant chemises jour, culottes, chemises de nuit et camisoles shirting fin, ganis dentelle fil, feston main ou broderie.
La pièce..... 4.50

CORSET beau coutil écru, forme pratique, très bas de gorge et long des hanches, garni broderie assortie, 4 jarretelles. Le corset..... 8.25

CORSET beau satin mastic, forme longue et enveloppante, baleinage souple, garni broderie et ruban assorti.
Le corset..... 11.75

COFFRET composé de 6 serviettes hygiéniques, tissus éponge, belle qualité et d'une ceinture.
Le coffret..... 3.50

TAIE D'OREILLER shirting fort, entourée jour échelle ou feston.
La taie..... 1.80

TAIE D'OREILLER madapolan sans apprêt, orné d'un jour échelle et belle initiale brodée.
La taie..... 2.20

MOUCHOIRS de ménage, grande taille, article d'usage, vignettes blanches assorties.
La douzaine..... 4.60

MOUCHOIRS toile de Cholet et du Pays, vignettes couleurs assorties, 48×48.
La douzaine..... 6.50

MOUCHOIRS batiste blanche, ourlets jour, taille 40×40.
La douzaine..... 2.80

MOUCHOIRS batiste fine, vignettes blanches et couleurs, taille 45×45.
La douzaine..... 5.50

TABLIERS femme de chambre, shirting fort, façon unie à grilles ou festons.
Le tablier..... 1.65

TABLIERS fantaisies pour dames, percale imprimée ou filetée, jolies dispositions, teintes variées.
Le tablier..... 1.10

COLS nansouk pour dames, haute nouveauté, brodés ou garnis dentelle.
Le col..... 1.60

JOUR ECHELLE sur nansouk fin, dessein régulier.
La coupe de 4m 50..... 0.75

VALENCIENNES imitation, mailles rondes pour lingerie fine et colifichets.

Hauteur	2 %m	3 %m	4 %m
Le mètre	0.20	0.25	0.30

DENTELLES DU PUY, véritable fuseau, dessins riches, pour ouvrages de dames. Entre deux assortis.

Hauteur	2 %m	3 %m	4 %m
Le mètre	0.35	0.45	0.55

ENCRIER bronze composition, sujets chevaux, 1 godet verre.
A profiter..... 1.50

CADRE PELE-MELE pour cartes postales, baguette fantaisie or riche.
La pièce..... 4.70

ENVELOPPES format commercial, nuances jaune ou bleuté.
Le paquet de 20..... 0.10

RAMETTE papier Universel 1/2 commercial papier quadrillé, qualité supérieure.
La ramette de 100 feuilles. 0.65

PAPETERIE « Toile des Flandres », 50 feuilles papier toile, 50 enveloppes opaques. La boîte..... 1.20

PAPETERIE « Série Etoile », 50 feuilles papier anglais, vergé ou bâtonné, 50 enveloppes de luxe. La boîte.... 1.50

BOITES CARTES CORRESPONDANCES « Favorites », 50 cartes bristol anglais, coins dorés, 50 enveloppes de luxe.
La boîte..... 1.65

COFFRET « Les Violettes », 25 cartes, coins dorés, 25 feuilles, 50 enveloppes doublées, papier toile, nuances blanc, mauve, bleu, etc...
Le coffret..... 2.30

TAILLEUR POUR MESSIEURS -- TAILLEUR POUR DAMES

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chûte des cheveux.
SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS.
Envoi franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 29, Rue d'Enghien. PARIS
EN VENTE PARTOUT
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Jean Malère, née Rodès ; Mme Sylvain Rodès ; M. Georges Rodès, maréchal des logis d'artillerie ; Mlle Alice Rodès ; M. Elisée Lanta, Vétérinaire au 8e cuirassiers, Mme Elisée Lanta et leurs enfants ; M. Justin Malère, caporal au 2e génie; Mme J. Lahore et sa famille; Mme S. Rodès (de Paris) et sa famille ; M. Justin Larrague ; M. et Mme J. Lonné et leur fils ; M. E. Aubine (de Buenos-Aires) et sa famille, ont la douleur de faire part à leurs amis du décès de

Madame Veuve Eugène RODÈS
Née Madeleine LACROIX
leur mère, belle-mère, grand'mère, arrière grand'mère, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine germaine.

Les obsèques auront lieu le dimanche 13 courant à 2 h. 3/4, à Monein (B.-P.).

MESSE DE HUITAINE

M. Jean Cazaux ; M. et Mme Louis Cazaux et leurs enfants ; Mlles Cazaux ; M. et Mme Walter Smethurst et leurs enfants ; les familles Lauret et Fourcade ; M. et Mme Charles Cazaux et leur fils, prient leurs amis et connaissances de vouloir assister à la messe de huitaine qui sera célébrée le Lundi 14 Février, à 8 heures, en l'église St-Jacques pour le repos de l'âme de

Madame Jean CAZAUX
Née FOURCADE

BAISSE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Avis à MM. les Boulangers et Pâtissiers.

Croûtes pelées, la tonne.....	30 fr.
Délignages, la tonne.....	30 fr.
Escail, la tonne.....	30 fr.
Barrot, la tonne.....	22 fr.
Croûtes, Délignages, Escails, par wagons de 8 tonnes.....	240 fr.
Barrot, wagons de 5 tonnes.....	110 fr.

Bois pris Gare départ.
(Faire peser les wagons à leur arrivée.)
Adresser demandes : J.-H. ABBADIE, 14, rue de la Préfecture, Pau.

POUR TENIR
LES POILUS
GRIGNOTTENT
LES GRIGNOTTES
YO-YO
ALIMENT COMPLET
de RESTAURATION et de FORCE
DANS TOUTE MAISON D'ALIMENTATION

BAZARS LOUVRE ET PARISIEN TERRE
Henri TERRÉ Successeur

Réclame du Lundi 14 Février 1916

TUBES PORTE-PARAPLUIE tôle verni, décors variés, hauteur 58 %m.
Le tube..... 0.85

CADRES GLACE pour photographie, format album avec fronton cuivre 1.60

BLOCS « Post Oard's » contenant 50 cartes lettres papier anglais..... 0.75

CULOTTES pour dames, jersey blanc pure laine. La culotte..... 5.95

TRES BELLES PELERINES lainage des Pyrénées, forme châle blanc et bleu nattier. Article sacrifié..... 4.95

BOITE OVALE fer blanc pour conserves 15 %m. La boîte..... 0.55

VOULEZ-VOUS SAVOIR avec certitude le caractère d'une personne et ses sentiments d'après son écriture? Ce que l'avenir vous réserve d'après les lignes de vos mains et les songes qui traversent votre sommeil ? Mme Cheli, 50, rue Porteneuve (rez-de-chaussée), vous donnera ces renseignements scientifiques tous les jours de 2 heures à 6 heures. On reçoit le Dimanche.

HOMME sérieux, mais nécessiteux, 45 ans, non mobilisable, demande place homme de peine ou garçon de magasin. Bonnes références. Adresse au journal.

JEUNE FEMME, mari mobilisé, connaissant couture, demande emploi commie, caissière ou tout autre. Adresse au journal.

CAOUTCHOUCS ANGLAIS
POUR LA VILLE ET TOUS LES SPORTS

POUR DAMES depuis 55 francs.
MESSIEURS » 75 »
ENFANTS » 25 »

Pèlerines avec Capuchon pour Enfants
GRANDS ASSORTIMENTS DE VÊTEMENTS
GABARDINE IMPERMÉABLE
La Marque Anglaise
ZAMBRENE
Caoutchoucs et Pèlerines Militaires

OLD ENGLAND
PAU — Place Royale — PAU
Mêmes Maisons BIARRITZ & LUCHON

DERNIERE HEURE

(Service spécial de L'INDÉPENDANT).

Samedi, 4 heures.

A SALONIQUE

Eventualité d'une Offensive franco-anglaise.

ATHENES. — Selon le « Patrie » les Alliés renforcent continuellement le camp retranché de Salonique. De nouveaux canons et un nombreux matériel ont été débarqués.

Le journal grec ajoute que l'intensité des préparatifs fait supposer que les Alliés ne songent pas uniquement à rester sur la défensive ; la possibilité d'une offensive franco-anglaise peut-être envisagée prochainement.

LA RÉSOLUTION RUSSE ET LA DURÉE DE LA GUERRE

PETROGRAD. — Interviewé par un journal de Moscou, M. Sasonoff a déclaré [illegible] envahis, mais encore de l'écraser définitivement.

Interrogé sur la durée de la guerre, M. Sasonoff répondit qu'elle ne pouvait plus durer longtemps encore, car l'Allemagne ne pourra pas prolonger son effort, sa situation financière étant fort critique.

EN ALBANIE

BRINDISI.— Les rencontres continuent sur divers points de l'Albanie méridionale entre les partisans d'Essad et les partisans ennemis. Les premiers conservent l'avantage.

LES DERNIERES CLASSES AUTRICHIENNES

BERNE. — Les inscrits des classes 1868 et 1869 d'Autriche sont appelés sous les drapeaux pour le 21 février. On croit que ces deux classes fourniront 60 [illegible] hommes. Toutes les classes anciennes [illegible] sont alors épuisées.

UNITÉ DE PENSÉE, DE VOLONTÉ, D'ACTION

C'est à une thèse de principe qu'il faut rattacher les douloureux événements dont Paris vient d'être le théâtre, celle des responsabilités du pouvoir. S'en prendre aux courageux aviateurs qui risquent constamment leur existence pour la défense de la Patrie, serait odieux. Les soldats de toutes armes sont de merveilleux instruments si leurs chefs, le ministre de la guerre et le gouvernement, leur fournissent tous les moyens de vaincre, si l'unité de direction et de commandement n'est pas seulement un mot. Dans le cas présent, le sous-secrétariat de l'aviation, puisqu'on a jugé bon de créer ce nouvel organisme, a pour mission essentielle de doter les services dont il a la charge des appareils les plus perfectionnés et des engins les plus efficaces. Quand un homme politique recherche le pouvoir, c'est qu'il s'estime capable de l'exercer et qu'il en accepte librement toutes les responsabilités : s'il s'agit d'une administration exigeant des connaissances spéciales, ce ne sont ni l'éloquence de la parole, ni les amitiés politiques, ni la satisfaction de certains groupes, qui peuvent en tenir lieu.

Mais le sous-secrétariat d'Etat de l'aviation ne porte pas seul la responsabilité des faits qui viennent de se produire et il serait injuste de la lui attribuer exclusivement. Les chefs militaires, c'est-à-dire ceux du grand quartier général des armées et ceux qui commandent le camp retranché de Paris ont la leur, « car au retour comme à l'aller, il y a eu rupture du front français ». « Les dirigeables et les avions allemands ne devraient pas pouvoir franchir l'enceinte du camp retranché de Paris, écrivions-nous en mars 1915 et si, grâce à une situation atmosphérique favorable, ils y pénètrent par surprise, ils ne doivent pas pouvoir en sortir. »

Enfin, au-dessus du sous-secrétaire d'Etat, du gouvernement militaire de Paris et du grand quartier général, il y a le gouvernement responsable devant le Parlement et devant le Pays. Voilà la vérité constitutionnelle. Si elle était respectée, l'unité d'action, seraient une réalité, et il ne faut pas oublier que cette triple unité est la condition nécessaire de la victoire.

Les fautes de notre diplomatie en Orient ont eu les plus graves conséquences : nous nous efforçons de les réparer. La Serbie et le Monténégro, abandonnés ou secourus tardivement, sont devenus la proie de l'ennemi. Célébrer leur héroïsme, c'est facile ; les venger et éviter de retomber dans les mêmes erements funestes, c'est autre chose. D'émouvantes funérailles on été faites aux victimes du 29 janvier; de patriotiques discours ont été prononcés à cette occasion : c'est dans l'ordre. Mais ces manifestations nécessaires de solidarité, cette énergique réprobation d'un crime abominable, ce solennel hommage rendu à des citoyens obscurs qui sont morts eux aussi pour la Patrie, sont insuffisants. On parle de représailles peuvent être des actes légitimes de vengeance et d'intimidation : elles ne constituent pas des moyens de salut. Ce qu'il faut, c'est barrer la route à l'ennemi, c'est protéger efficacement contre ses incursions par les airs comme sur terre la capitale et le territoire de la France.

Les moyens, les écrivains les plus compétents les étudient dans la presse avec abondance. Leurs conclusions sont identiques. Nous possédons d'admirables équipes d'aviateurs auxquels il n'y a rien à reprocher ou à apprendre ; nous avons des types d'appareils irréprochables : il faut en accroître la puissance et le nombre. Nos forts de défense doivent être mieux armés et nos postes d'observation multipliés et tenus toujours en alerte. Ce qui manque, surtout c'est l'entente et l'unité d'action des directions diverses, c'est l'organisation et l'unification des services.

La navigation dans l'atmosphère est une découverte française : elle date de 1783. Lazare Carnot, dans un Mémoire dressé à l'Académie des Sciences l'année suivante, en prédisait le glorieux avenir et il prévoyait même la création d'aérostats monstres. A ce moment l'aïeul de Guillaume II, Frédéric de Prusse « riait de la prétention des Français à « escalader le ciel ». Un siècle plus tard, le 9 août 1884, deux officiers français, MM. Renard et Krebs, effectuaient en 23 minutes un parcours de 7 kilomètres, avec retour au point de départ. Depuis, les progrès de l'aviation ont été constants rapides et prodigieux. Tout indiquait que la France devait conquérir et garder la maîtrise de l'air, et que sur ce terrain où nous avions les premiers engagé l'action, nous devions l'emporter sur toutes les concurrences étrangères.

Un seul obstacle pouvait s'opposer à cette maîtrise, à laquelle nous donnaient droit notre initiative, la science et le sang-froid de nos aviateurs, à cette supériorité imposante, qui devait compter pour beaucoup dans le triomphe définitif de nos armes : les hésitations, les lenteurs et les incompétences administratives, la division des efforts, l'absence d'une autorité souveraine tranchant dans le vif et dominant tous les conflits.

Cet obstacle s'est dressé : il est encore debout. Est-il trop tard pour le briser ? Très certainement non. Pour l'aviation, comme pour tout ce qui touche à la défense nationale, la France, si cruellement éprouvée mais toujours pleine de foi dans ses destinées, n'a cessé de réclamer de ses gouvernants, quels qu'ils soient, l'unité de pensée, l'unité de volonté, l'unité d'action. Aujourd'hui elle se tourne vers le général Galliéni, ministre de la guerre et chef des armées, auquel la Chambre renouvelait hier encore à l'unanimité, en réponse aux manifestations inconvenants de quelques démagogues, l'affirmation de son entière confiance, et elle l'adjure d'user jusqu'au bout de l'autorité militaire suprême dont il dispose pour garantir la sécurité de Paris, qu'il a déjà su préserver, il y a dix-huit mois, de l'atteinte de l'ennemi, pour donner à tous les services dépendant de lui, aussi bien que dans la zone des armées que sur tout le territoire de la République, la cohésion et l'activité nécessaires, pour supprimer toutes les rivalités d'autorités et de personnes, pour exalter tous les courages, pour entraîner sans cesse l'armée, outil incomparable de victoire que la nation a forgé et qu'il a dans la main, a poursuivre l'accomplissement de ces miracles d'audace et d'héroïsme dont elle enrichit chaque jour les annales de la Patrie.

C. PALLU DE LA BARRIERE.

EMPLOI
DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Par circulaire du 22 décembre 1915, M. le ministre de la guerre a décidé de réglementer l'emploi de la main-d'œuvre agricole et d'en assurer la répartition régulière. Le but à atteindre est nettement indiqué : prêter à l'agriculture, sous toutes ses formes, le maximum de main-d'œuvre compatible avec l'état de guerre.

Une commission constituée dans le département s'est réunie à la Préfecture le 10 janvier. Elle a procédé à l'étude de cette importante question et arrêté les mesures à appliquer pendant la campagne agricole de 1916.

Ces mesures sont les suivantes :

a) **Travaux ayant besoin d'Ouvriers spécialisés.**

1° Travaux aux vignobles (taille, liage, labours) :

Permissions individuelles aux propriétaires mobilisés ;

Envoi d'ouvriers agricoles spécialisés de la commune ou, à défaut, des communes voisines, aux propriétaires qui demanderont d'utiliser cette main-d'œuvre.

2° Travaux à faire aux prairies (transport des fumiers, soins d'entretien) :

Permissions individuelles dont la durée pourrait être limitée à une dizaine de jours ;

3° Soins aux troupeaux ovins (agnelage) :

Permissions individuelles de 3 semaines au moins aux seuls bergers à qui la garde du troupeau est habituellement confiée.

4° Semailles des céréales de printemps (avoine, orge) :

Permissions individuelles d'une durée limitée de 6 à 8 jours.

b) **Travaux non spécialisés.**

Exploitation des bois de chauffage, coupe et rentrée des litières, plantations, travaux divers de saison :

Mettre à la disposition des communes ou des propriétaires qui en feraient la demande des équipes de 8 à 10 hommes pour toute la durée des travaux ;

Accorder des permissions individuelles aux propriétaires mobilisés pour l'exécution de ces divers travaux ;

Envoyer des ouvriers isolés si les demandes sont produites par les propriétaires.

Pour l'exploitation de la lande du Pont-Long :

Organiser des équipes volantes qui pourraient rentrer tous les soirs au quartier, pour faucher la tuie ; mettre également à la disposition des propriétaires qui en feraient la demande des soldats pour une ou plusieurs journées ou pour quelques heures en vue de leur donner « un coup de main ».

La Commission d'étude de la main-d'œuvre agricole se réunira périodiquement sous la présidence de M. le Préfet, et elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les divers travaux agricoles puissent être effectués en temps utile.

Les vœux qui lui seront transmis par nos Municipalités et nos populations seront l'objet de la plus grande sollicitude.

Toutes les demandes de sursis ou permission, au titre agricole, individuelles ou collectives, doivent être revêtues de l'avis motivé du Maire et transmises à la Préfecture.

MOBILISÉS DU FRONT

Quel que puisse être l'intérêt des travaux agricoles, les nécessités militaires ne permettent pas de renvoyer en permission les mobilisés du front.

PAIEMENT DES RÉQUISITIONS DES VINS DES RÉCOLTES DE 1914-15.

Afin d'éviter tout retard dans le règlement des réquisitions de vins, tant de la récolte 1914 que de la récolte 1915, la présente note précisera aux intéressés toutes les formalités qu'ils ont à remplir en vue de parvenir au règlement de ces réquisitions.

1° Le protestataire doit remettre au Maire de la commune où s'est effectué la réquisition, sa facture accompagnée du reçu de fournitures requises qui lui a été délivré par le Président de la Commission de réception au moment où il a livré la marchandise à ce dernier.

2° Le Maire constitue le dossier prévu par le décret du 2 août 1877 en matière de réquisition et l'adresse au Préfet.

Après avis de la Commission départementale d'évaluation, la Sous-Intendance adresse au Maire les offres officielles, que ce dernier notifie aux intéressés. Le prestataire a 15 jours pour faire connaître son acceptation ou son refus.

Il a donc intérêt à répondre sans retard pour réduire au minimum ce délai et hâter d'autant le règlement qui l'intéresse.

S'il ne répond pas dans le délai de quinzaine précité, le prestataire est considéré comme acceptant l'indemnité offerte.

3° Au cas d'acceptation des offres, le Maire en avise la Sous-Intendance en lui retournant l'état sur lequel figure cette acceptation.

Le règlement est poursuivi conformément à la loi, pour que le paiement puisse en être effectué avec le plus de célérité possible, par la Recette municipale de la commune où s'est effectuée la réquisition.

4° Au cas de refus des offres, les prestataire a droit, sur sa demande, à un acompte des deux tiers de l'offre faite par la Sous-Intendance.

Cette demande d'acompte ne préjudicie en rien au droit qui lui appartient de réclamer en justice l'indemnité à laquelle il croit avoir droit.

Le paiement de cet acompte est immédiatement poursuivi, en attendant le règlement du litige, dans la forme qui est indiquée ci-dessus pour le cas d'acceptation des offres.

Quand au paiement du solde, il y est procédé dès que l'accord s'est établi entre l'Intendance, soit en conciliation, soit en justice de paix ou en première instance, toujours en la même forme qu'au paragraphe précédent.

Toutes ces dispositions s'appliquent uniquement aux prestataires qui, au moment de la livraison ont refusé le règlement amiable et immédiat.

Acompte immédiat du Dixième.

Pour les réquisitions de vins de la récolte de 1915, les prescriptions ministérielles permettent d'accorder aux propriétaires réquisitionnés, avant toute livraison, un acompte du dixième, fixé d'une façon uniforme par M. le Ministre de la guerre à 4 fr. 075 par hectolitre.

Cet acompte n'est versé qu'à ceux qui en font la demande aux Maires et s'engagent, par écrit, à en reverser le montant dans le cas où le vin ne serait pas accepté par l'Administration au moment de la retiraison et à la condition également que le Maire accepte d'établir et de signer une reconnaissance constatant que la commune reste dépositaire d'une quantité de vin appartenant à l'Etat, représentative de la valeur des dixièmes demandés.

De toute façon, au moment de la livraison, le prestataire s'il accepte les prix de l'Administration sera payé immédiatement par le Président de la Commission de réception qu'il ait ou non perçu l'acompte du dixième.

Pour les vins de la récolte 1915, il est rappelé enfin, qu'il est alloué en sus du prix principal, pour les frais de conservation des vins, une indemnité calculée sur le taux annuel de 5 % de la valeur du vin, depuis le 1er octobre 1915 jusqu'au jour exclu de la retiraison, sauf pour les propriétaires dont le vin a été retiré et transporté dans une cave communale.

Cette indemnité sera payée au moment de la retiraison en même temps que l'indemnité principale et dans les mêmes formes.

LE TARIF DES VOITURES DE PLACE

Le Maire de la Ville de Pau,

Vu l'arrêté règlementant le service des voitures de place ;

Vu l'avis émis par le Conseil Municipal ;

Arrête :

Article 1er. — Le tarif des prix de la course et de l'heure des voitures de place, dans les limites de la commune, est fixé ainsi qu'il suit :

Voitures à 1 cheval.

	Jour (Francs)	Nuit (Francs)
Course dans le rayon de l'octroi	1 »	2
Course dans un rayon de 3 kilomètres autour de la Place de la Halle	1 25	2
L'heure dans un rayon de 3 kilomètres autour de la Place de la Halle	2 »	3
L'heure au-delà du rayon de 3 kilomètres	2 50	»

Voitures à 2 chevaux.

Course dans le rayon de l'octroi	1 25	2
Course dans un rayon de 3 kilomètres autour de la Place de la Halle	1 75	2
L'heure dans un rayon de 3 kilomètres autour de la Place de la Halle	2 »	3
L'heure au-delà du rayon de 3 kilomètres	3 »	»
Bagages autres que ceux portés à la main : pour un ou deux colis, 0 fr. 50 ; pour 3 colis, 0 fr. 75 ; pour 4 colis et au-dessus, 1 fr.		

Art. 2. — Lorsque les voitures à un cheval porteront plus de deux voyageurs (enfants de 10 ans et au-dessous exceptés), le tarif des voitures à deux chevaux leur sera applicable,

Art. 3. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Le Maire : A. de LASSENCE.

Vu pour exécution immédiate et pour être appliqué dans les limites du territoire communal.

Pau, le 12 Janvier 1916.

Le Préfet : COGGIA.

MAIRIE DE PAU
Impôt général sur le Revenu.

De nombreuses personnes se sont déjà présentées à la Mairie pour réclamer des formules de la déclaration exigée par l'article 16 de la loi du 15 juillet 1914. Ces formules n'ont pas encore été envoyées par l'Administration Supérieure ; un avis ultérieur fera connaître la date à partir de laquelle on pourra venir retirer ces imprimés à la Mairie.

Nous croyons devoir ajouter qu'un décret du 30 décembre 1915 a reporté au 1er mars 1916 le point de départ du délai de 2 mois pendant lesquels les déclarations du revenu global seront recevables.

***

Propreté des Trottoirs.

Le Maire de Pau rappelle les obligations qui incombent aux propriétaires ou locataires de balayer et même laver au besoin complètement et régulièrement, autant de fois qu'il sera nécessaire, les trottoirs au-devant de leurs maisons, magasins, cours, jardins et murs et autres emplacements longeant les voies publiques et privées. Ces obligations sont communes aux Administrations et établisements de toute nature possédant ou occupant des bâtiments publics et privés.

En rappelant ces prescriptions, le Maire fait appel à l'intérêt et à la bonne volonté de tous pour la propreté et la bonne tenue de la ville.

***

Consommation de Coke.

L'Autorité supérieure vient d'appeler l'attention des Autorités départementales sur la nécessité qui s'impose de restreindre dans toute la mesure du possible l'emploi du coke de gaz pour les usages domestiques, les besoins en coke des usines travaillant pour la défense nationale augmentant chaque jour alors que la production de ce combustible reste sensiblement constante.

Le Maire de Pau fait un pressant appel à ses administrés pour qu'ils réduisent au minimum strictement indispensable la consommation du coke dont ils font usage ; ils contribueront ainsi à faciliter à l'Etat l'œuvre patriotique qu'il poursuit pour assurer la défense du pays et la victoire de nos armées.

Le Maire : A. de LASSENCE.

LES MÉDAILLÉS MILITAIRES

Dimanche 13 courant, à 13 h. 30, réunion de la Section au Siège Social (Café Continental).

ORDRE DU JOUR :

Nomination à titre provisoire d'un Vice-Président en remplacement du Lieutenant Gardères mort au Champ d'Honneur ;

Questions diverses.

Les Médaillés Militaires non inscrits sont invités à assister à la réunion.

Le Président : BOUNIOL.

TERRASSIERS sont demandés pour travaux environs de Pau. Bonne rétribution. S'adresser de suite 30, Avenue Thiers, à midi ou à partir de 6 h. soir.

JE recherche **RAILS** et **WAGONNETS DECAUVILLE** et tout Matériel d'occasion. Faire offres à Fernand DUFOUR, Matériel, 18, rue des Sources, à Vichy.

AUTOMOBILES D'OCCASION
A PRIX RAISONNABLES

Peugeot, 16 HP, spéciale Torpedo, excel. état, quatre places, pneus neufs.
Berliet, 10 HP, 1912, quatre places, exc. état de mécanisme et de carrosserie ;
Hurtu, 10 HP, 2 cylind., 3 vitesses, ferait un bon petit service, bons pneus, 750 fr.

Affaire exceptionnelle :

Torpedo 1913 première marque, 4 places, 12 HP, quatre vitesses, accessoires luxe complets, très bonne occasion.

Albert LABRIT, AGENCE AUTOMOBILE

L'OBUS D'OR 75
Le roi des brillants pour métaux (liquide et pâte)
—LAJOANIE St-Médard-en-Jalles (GIRONDE)—

Envoyez aux **SOLDATS DU FRONT** et aux **PRISONNIERS** en **ALLEMAGNE** des **« PETITS PALOIS »** et des **« PAU-CAKES »** gâteaux fins se conservant frais plus d'un mois.
Spécialités de la Pâtisserie
P. LOURAU, PAU, 32, Rue Serviez.
La maison se charge des envois même en Allemagne.

ENTREPOT DE PÉTROLES
Tél. 5.64. — 12, Rue des Arts. — Tél. 5.64
M. Albert LABRIT a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de Pau et de la région de Pau, qu'il livre immédiatement à domicile et sans frais toutes commandes de pétroles ordinaires, essences minérales et pétroles raffinés.
Conditions raisonnables.

A VENDRE 4.500 fr. Maison Passage Fénelon. — S'adresser pour visiter à M. Cangrand, entrepreneur, 40, rue Michel-Hounau, Pau.

GARDE-MALADE habitant quartier de la ville sain et agréable, désire prendre pensionnaires âgés hommes ou dames.— Prix modérés. — Adresse au journal.

A LOUER Impasse La Foi, **Vaste Local** pouvant servir d'entrepôt ou d'atelier S'adresser 19, rue des Cordeliers, au premier étage.

ON DEMANDE Ménage cultivateurs et un **Domestique** de ferme. — Adresse au journal.

A LOUER Petit Appartement au 3me étage, 8, rue Taylor, 400 fr.

A LOUER vide **Joli petit Appartement,** 4me Etage, 5 pièces, 12, rue Henri IV (en face l'Eglise). — S'adresser au Magasin.

PETIT APPARTEMENT Indépendant **à Louer** place Gramont, n° 10. S'y adresser. — Prix annuel : 550 francs.

A VENDRE Coupé 3/4, bon état, petit prix. — Adresse au journal.

AU RENARD BLEU
MIRC, Fourreur-Pelletier
PAU — 11, Place du Palais, — PAU
Succursale à Montpellier
Maison de Fabrication vendant le meilleur marché (sans intermédiaire).
Grand choix en tous genres
Manteaux tout faits et sur Mesure.
RÉPARATION — CONSERVATION

MAISON NOUVELLE
P. PATRAS
53, — Rue Carnot PAU.
SPÉCIALITÉ DE BOIS DE CHAUFFAGE
GARANTI CHÊNE
Rondin et Fendu.
SPÉCIALITÉ de TOUS CHARBONS
Sur commande on porte à domicile.
Telephone 4.08

LES AVEUGLES TRAVAILLEURS DU BÉARN
1, Rue des Arts, 1 — PAU
FABRIQUE DE BROSSES EN TOUS GENRES
(Seule Maison à Pau fabricant toute la Brosserie fine)
Remontage de Brosses pour Industrie et autre.
Spécialité de Brosses à Bains (genre anglais.)
On peut se rendre compte de leur travail de 7 h du matin à 7 h. du soir.
Avis. — La MAISON prend comme Apprentis pour les rééduquer
Les Aveugles de la Guerre.

ORTHOPÉDIE · INSTRUMENTS DE CHIRURGIE · PROTHÈSE
A. COUDERC MÉCANICIEN ORTHOPÉDISTE
Ex contre-maître des Maisons DUBOIS et CALLIN, de Paris.
Inventeur du nouveau pilon métallique à poulies de réflexion, modèle extra léger (1.500 grammes), cet appareil qui s'applique d'une façon parfaite quel que soit le degré de l'amputation, énorme avantage sur les modèles existant déjà, permet au mutilé une marche facile avec le minimum de fatigue.
Bras, jambes, pieds articulés supérieurs aux modèles de prothèse ordinaires. Nouvelle jambe artificielle rigoureusement prothétique, sa légèreté, ses mouvements automatiques en font un appareil de prothèse complet, irréprochable.
— ATELIER & BUREAU : 9, RUE SERVIEZ - PAU —

Sculpture, Marbrerie, Décorations
Paul CAPDEVILLE
41, rue Bayard — (près le Cimetière)
Construction de Caveaux et CHAPELLES
CHEMINÉES MARBRE, STAFF, CARTON-PIERRE

AVIS
Mme Charles DAIGNAS, élève des Hôpitaux de Paris, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle a transféré son cabinet de Massage et de Gymnastique médicale et suédoise, 11 bis, rue Duboué, Maison Malère. — Téléphone, 638.

Maison MONGRAND
Rue du Lycée, 28
VENTE
au grand rabais
pour cause de cessation de commerce.

Pau — Imprimerie Garet-Haristoy.

Le Gérant : Maurice SONGEUX.

OPTIQUE MÉDICALE

HERNIES BAS VARICES CEINTURES

MAISON DAIGNAS

Fournisseur de l'Hôpital civil et militaire de Pau ; des Sociétés de Secours aux Blessés Militaires ; Fournisseur titulaire du Bureau de Bienfaisance ; de l'Asile St-Luc, et de la Cie du chemin de fer du Midi.

MAISON DE FABRICATION : 14, rue Taylor, PAU

Médaille d'Or, Exposition Internationale de Paris.

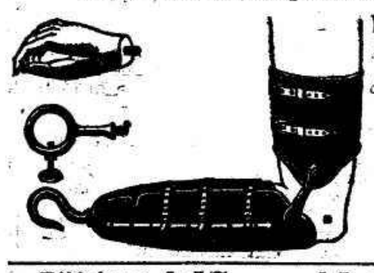

BANDAGES
Application parfaite Traitement des Hernies les plus rebelles.

BAS A VARICES
Les mieux supportés Le plus recommandé par le corps médical.

BANDAGES sans ressort de jour et de nuit BREVETS

Corsets Orthopédiques.
Bras et Jambes artificiels.

Téléphone 1.47 — 14, rue Taylor, 14, — PAU — Téléphone 1.47

OPTIQUE MÉDICALE

Ateliers spéciaux de Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Optique
Garantie deux ans sur Facture — Prix de Fabrique.
Ouvrier spécialiste pour la Bijouterie

Aux Ouvriers Réunis

Anciennement place Gramont rue Tran. — Transférés définitivement
23 rue Carnot 23
Existant à PAU depuis 1906
Maison de Confiance fondée en 1906, seule à PAU (près des Halles Centrales)
Travaux livrés le même jour.

Nos Ateliers sont les plus importants et les mieux installés de la Région. — Outillage moderne perfectionné — Réparations de Répétitions Chronographes et Phonographes

Achats de vieil or *(de 2 à 3 fr. le gr.)* **Argent, Platine, Diamant — Vente de Montres, Réveils, Pendules** *en t. genres et t. prix (garanties de 5 à 10 ans)* **Sautoirs, Chaînes,** *etc.*

Montres et Réveils réclame	2.70	Verre de Montre double	0.10	Nettoyages de Réveils	1.00	Nettoyages	1.50	Soudures	0.15
Repassés et réglés	4.00	Grand ressort supérieur	1.00	Ressorts	0.75	de Cylindres et Pendules, depuis	2.00	Epingles	0.20

NOS ATELIERS (place Gramont rue Tran, 30) ayant été supprimés, nos seules adresses à Pau, sont : 23, rue Carnot.